



HAL
open science

Méthodes pour l'étude du lexique – Mémos

Veronika Lux-Pogodalla, Alain Polguère

► **To cite this version:**

Veronika Lux-Pogodalla, Alain Polguère. Méthodes pour l'étude du lexique – Mémos. 2021. hal-03443313

HAL Id: hal-03443313

<https://hal.science/hal-03443313v1>

Preprint submitted on 23 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

MÉTHODES POUR L'ÉTUDE DU LEXIQUE – MÉMOS

Veronika Lux-Pogodalla et Alain Polguère

Version du 22 novembre 2021

Table des matières

Avant-propos	0-1
1 Étudier le lexique	1-1
1.1 Langue : système de signes	1-1
1.2 Utiliser la langue pour parler de la langue	1-2
1.3 Mener l'étude des « mots »	1-3
1.4 Récapitulatif des principales notions	1-4
1.5 Exercices	1-4
2 Du « mot » à l'unité lexicale	2-1
2.1 Mot-forme : constituant élémentaire de la phrase	2-1
2.2 Lexème : regroupement de mots-formes fléchis	2-2
2.3 Locution : syntagme lexicalisé	2-3
2.4 Du côté de la phraséologie	2-4
2.4.1 Collocation : syntagme semi-phraséologique	2-5
2.4.2 Distinguer locutions et collocations	2-7
2.5 Vocabulaire : regroupement naturel de lexies	2-9
2.6 Formes verbales pronominales et verbes pronominaux	2-10
2.6.1 Formes pronominales verbales non lexicalisées	2-10
2.6.2 Verbes pronominaux	2-11
2.7 Récapitulatif des principales notions	2-13
2.8 Exercices	2-13
3 Dégager la structure d'un vocable	3-1
3.1 Principes de structuration polysémique des vocables	3-1
3.1.1 Régularités dans la polysémie	3-1
3.1.2 Quatre types majeurs de relations de copolysémie	3-2
3.1.3 Richesse des relations de copolysémie	3-7
3.2 Analyser un vocable polysémique	3-8
3.2.1 Première étape : recours à l'introspection	3-9
3.2.2 Deuxième étape : recours aux données linguistiques externes	3-10
3.2.3 Troisième étape : révision de la description initiale	3-12
3.3 Récapitulatif des principales notions	3-14
3.4 Exercices	3-15
4 Exemplifier les lexies	4-1

4.1	Importance des exemples lexicographiques	4-1
4.2	Types d'exemples lexicographiques	4-2
4.3	Choisir de « bons » exemples lexicographiques	4-5
	Principe 1 : Exemplifier les lexies et non pas les vocables	4-5
	Principe 2 : Illustrer un maximum de caractéristiques de la lexie décrite	4-6
	Principe 3 : Exemplifier de préférence au moyen de phrases	4-8
	Principe 4 : Ordonner logiquement les exemples	4-9
	Principe 5 : Référencer les exemples	4-9
	Principe 6 : Ne pas altérer les exemples authentiques	4-10
4.4	Exercice	4-11
5	Déterminer la structure prédicative d'une lexie	5-1
5.1	Présentation de la prédicativité	5-1
5.2	Classification des lexies selon leur prédicativité	5-3
5.2.1	Deux axes de classification	5-3
5.2.2	Prédicat, nom et quasi-prédicat sémantiques	5-4
5.3	Structure prédicative mode d'emploi	5-6
5.4	Récapitulatif des principales notions	5-8
5.5	Exercices	5-9
6	Définir une lexie	6-1
6.1	Qu'est-ce qu'une définition lexicale?	6-1
6.2	Méthodologie de définition des lexies	6-4
6.2.1	Définition analytique	6-4
6.2.2	Étapes dans la construction d'une définition analytique type	6-5
6.3	Lexies dont la définition pose problème	6-7
6.3.1	Lexies exigeant des définitions adaptées	6-7
6.3.2	Lexies non définissables	6-9
6.4	Récapitulatif des principales notions	6-10
6.5	Exercices	6-10
	Bibliographie	Bibliographie-1
	Index des notions	Notions-1
	Index des vocables	Vocables-1

Avant-propos

Les présents *Mémos* sont nés dans le cadre d'un projet intitulé Lexisciences, mené en partenariat avec Armelle Guckert et Olivier Charton, enseignants en français et en mathématiques du lycée Jeanne d'Arc de Nancy.

À partir de l'année scolaire 2013–2014, *Lexisciences* a donné lieu à un « Enseignement d'Exploration Interdisciplinaire » pour une classe de seconde de ce lycée, avec les objectifs suivants :

- faire prendre conscience aux élèves de certaines caractéristiques essentielles du lexique (en particulier, la polysémie) ;
- enseigner aux élèves des compétences lexicographiques fondamentales utiles dans différentes matières scolaires (par exemple, savoir formuler une définition lexicale) ;
- faire expérimenter la démarche lexicographique aux élèves, sur des vocables pertinents dans leur contexte scolaire.

Pour atteindre de tels objectifs, il nous fallait fournir d'abord aux enseignants avec lesquels nous collaborions un bagage minimum en lexicologie théorique et descriptive, bagage qui leur permette :

1. de mieux comprendre les difficultés lexicales de leurs élèves¹ ;
2. d'imaginer des solutions pertinentes² ;
3. d'encadrer les élèves dans la réalisation de ces solutions.

Ainsi, mis au défi de faire sortir le savoir lexicographique de notre laboratoire de recherche pour le partager avec un public de non-experts, nous avons mis en chantier les présents *Mémos*. Il s'agit d'une série de documents courts, relativement indépendants les uns des autres, qui ont comme visées :

- de présenter les notions incontournables ;
- de fixer une terminologie commune ;

¹ De l'élève dont son enseignant dit qu'il « trace un cadre autour du nombre qu'on lui demande d'encadrer », qu'il « confond *tour* et *révolution* » ou qu'il « utilise mal le mot *champ*, qui fait quand même partie du vocabulaire courant ».

² Ces solutions sont distinctes des descriptions lexicographiques classiques, comme celles du *Trésor de la Langue Française informatisé* (TLFi 2002), initialement proposées comme modèle lexicographique aux élèves.

- de décrire de façon pratique les différentes tâches lexicographiques intéressant nos interlocuteurs – analyse de la polysémie, choix d'exemples illustratifs, rédaction d'une définition, etc.

Le contenu des *Mémos* ainsi réalisés recoupe et exploite celui d'autres ouvrages, en particulier celui de POLGUÈRE (2016)³. Les *Mémos* sont cependant complètement originaux dans leur forme et leur contenu, car ils ne cherchent pas à accompagner un étudiant linguiste ou lexicographe dans la découverte d'une discipline scientifique : ils sont destinés à donner les moyens à chaque lecteur, quels que soient son bagage et ses motivations, de « mettre un minimum de lexicographie dans sa vie ».

Chaque mémo peut être utilisé indépendamment. Il est cependant important d'étudier tout d'abord les trois premiers mémos, pour acquérir le noyau notionnel sur lequel reposent tous les autres documents.

Deux index aident à la navigation dans les *Mémos* :

1. un index des notions ;
2. un index des vocables utilisés dans les exemples et les analyses linguistiques⁴.

Nous remercions de tout cœur nos partenaires enseignants en élémentaire, collègue ou lycée qui nous ont fait confiance, n'ont cessé de se montrer enthousiastes et curieux de notre travail, et ont été assez intrépides pour s'engager dans la lexicologie avec la lecture de ces *Mémos* :

- Olivier Charton et Armelle Guckert – lycée Jeanne d'Arc, Nancy ;
- Susanne Gehl, Isabelle Gérard, Laurent Mascherin et Viorica Motreanu – collègue Jean Moulin, Tomblaine ;
- Aude Canet et Arnaud Henriot – école élémentaire Albert Schweitzer, Laxou ;
- Aubane Dedenon et Katia Molli – école élémentaire Buffon, Nancy ;
- Anne Hautenaue et Martine Veaucourt – école élémentaire La Fontaine, Nancy ;
- Audrey Leglaye – école maternelle Jules Romain, Maxéville.

³ Alain POLGUÈRE (2016). *Lexicologie et sémantique lexicale. Notions fondamentales*. 3^e édition. Collection « Paramètres ». Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

⁴ Il s'agit par défaut de vocables français. Les vocables d'autres langues sont signalés explicitement par une marque linguistique dans l'index – par exemple, « **Ang.** SPEECH ».

Mémo 1

Étudier le lexique

Le Mémo 1 vise à répondre à la question suivante :

Comment passer d'un discours « naïf » sur la langue et le lexique à un discours compatible avec la rigueur scientifique ?

Il s'agit d'un vaste sujet et nous nous concentrons ici sur la caractérisation de ce qu'est la langue, en tant que système de signes. Cela nous amène aussi à expliciter comment on peut traiter avec une rigueur quasi scientifique de la langue : terminologie linguistique, conventions d'écriture, etc.

Ce mémo puise très directement dans le chapitre 3 *Unité lexicale ou lexie* de POLGUÈRE (2016)¹.

1.1 Langue : système de signes

Nous considérons à partir de maintenant que chaque langue est structurellement un **système** complexe constitué d'un ensemble de signes et de règles de combinaisons de ces signes.

Les signes de la langue – *mouton, regardait, regard-, -ait, Igor, etc.* – sont appelés signes linguistiques et chaque signe linguistique est la réunion unique de trois composantes :

1. un contenu informationnel, appelé signifié du signe linguistique ;
2. une forme perceptible orale ou écrite, appelée signifiant du signe linguistique ;
3. un ensemble de règles propres à chaque signe qui contrôlent son mode de combinaison avec d'autres signes, appelé combinatoire restreinte du signe linguistique.

Un signe linguistique est un élément informationnel de la langue en tant que code, qui se combine avec d'autres signes pour former des énoncés. Chaque signe linguistique se caractérise par son signifié (contenu), son signifiant (forme) et sa combinatoire restreinte (propriétés individuelles de combinaison avec d'autres signes).

¹ Alain POLGUÈRE (2016). *Lexicologie et sémantique lexicale. Notions fondamentales*. 3^e édition. Collection « Paramètres ». Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

Le signifiant du signe s'écrit soit en italique – par ex. *speech* –, soit en caractères soulignés (pour l'écriture manuscrite) – par ex. speech –, soit en transcription phonétique – par ex. /spi:tʃ/. Le signifié s'écrit entre guillemets simples – par ex. 'speech'.

Toute description d'un signe linguistique doit prendre en compte ces trois composantes. Parallèlement, l'apprentissage d'un signe linguistique passe nécessairement par l'apprentissage de son signifié, de son signifiant **et** de sa combinatoire restreinte. Par exemple, connaître le signe linguistique anglais *speech*, ce n'est pas seulement savoir que le signifié 'discours' s'exprime en anglais par le signifiant /spi:tʃ/, c'est aussi savoir que *speech* s'emploie dans des expressions telles que :

- (1) a. *deliver, give, make a speech*
- b. *inspirational speech*
- c. *speech before an audience*

1.2 Utiliser la langue pour parler de la langue

Locuteurs du français, nous utilisons cette langue (ou d'autres) pour exprimer notre pensée et pour communiquer quotidiennement avec les personnes de notre entourage ou celles rencontrées occasionnellement.

Nous utilisons aussi parfois le français comme une métalangue, c'est-à-dire comme un instrument permettant de parler de la langue elle-même.

Chacun fait cette expérience dans la vie courante, par exemple, lorsqu'un parent recommande :

- (2) – *Quand on te donne quelque chose, tu pourrais dire merci.*

ou lorsqu'un jeune enfant ou un locuteur non natif demande :

- (3) – *Qu'est-ce que ça veut dire entrailles ?*

Les enfants jouent quelquefois de cette capacité de la langue à être utilisée comme métalangue, par exemple dans des devinettes :

- (4) – *Qu'est-ce qui est au bout de la main, qui commence la nuit et qui finit demain ?*

La réponse est *La lettre « n »*, et l'on voit bien que l'énoncé de la question cache le caractère métalinguistique de l'emploi de certains termes. Pour s'exprimer correctement, il faudrait dire quelque chose comme :

- (5) – *Qu'est-ce qui est au bout de main, qui commence nuit et qui finit demain ?*

Formulée ainsi, de façon correcte, la devinette ne comporte plus de piège et devient évidemment beaucoup moins amusante.

Pour éviter toute confusion, il est nécessaire de signaler la différence entre l'usage non marqué de la langue et son usage métalinguistique au moyen de conventions d'écriture. De manière générale, à l'écrit, nous utiliserons l'italique – ou, dans l'écriture manuscrite, le soulignement – pour signaler au lecteur un usage métalinguistique. Nous écrirons par exemple :

La métalangue est la langue telle qu'utilisée pour parler de la langue elle-même. Par exemple, le fait de dire « *mouton* est un nom commun du français », relève d'un usage métalinguistique de *mouton*, contrairement au fait de dire « un mouton est un animal domestique ».

- (6) a. En Bavière, on roule les *r*.
 b. Le préfixe *re-* exprime la répétition.
 c. Un *tiens* vaut mieux que deux *tu l'auras*.
 d. Quel est le sens de *circulation* dans la phrase suivante?

Si, comme dans les exemples (2) à (5) plus haut, nous voulons indiquer un emploi métalinguistique au sein d'une citation elle-même écrite en italique, les mentions métalinguistiques apparaissent en romain. Les exemples (6a–b) peuvent ainsi se réécrire :

- (7) a. *En Bavière, on roule les r*.
 b. *Le préfixe re- exprime la répétition*.
 c. *Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras*.
 d. *Quel est le sens de circulation dans la phrase suivante?*

Dans ce qui suit, nous aurons l'occasion d'introduire d'autres conventions d'écriture. Celles-ci jouent un rôle essentiel en linguistique, comme dans toute discipline scientifique.

La maîtrise de la terminologie et des conventions d'écriture est la clé de voûte de l'étude rigoureuse de la langue. Sans elle, il est impossible d'acquérir puis de mettre en pratique les notions qui structurent la connaissance du fonctionnement de la langue.

1.3 Mener l'étude des « mots »

Comme dans toute discipline scientifique, nous devons commencer par définir notre objet d'étude. En lexicologie, cela paraît simple à première vue : notre principal objet d'étude est connu de tous et est couramment appelé *mot*.

Mais qu'est-ce exactement qu'un « mot » ?

Les exemples suivants montrent que le terme *mot* est problématique, car il s'utilise pour désigner des choses fort différentes.

- (8) a. *Sa réponse tient en deux **mots** : « Sûrement pas! »*
 → Entité linguistique qui, à l'écrit, est isolée par des espaces ou des marques de ponctuation.
 b. *Chante, chantes, chantâmes, chantassiez, etc., sont des formes du même **mot**.*
 → Entité linguistique plus « abstraite » qu'en (8a).
 c. *Pour conclure, je dirai juste un **mot** sur les qualités personnelles de notre cher collègue.*
 → Texte oral ou écrit relativement court.
 d. *Il a glissé un **mot** sous la porte de Germaine.*
 → Document écrit relativement court.

- e. *En informatique, un octet est un **mot** de huit bits.*
→ Séquence informationnelle élémentaire encodée électroniquement.

Le terme *mot* – à la fois vague et ambigu – ne nous permet pas de nous exprimer avec la précision nécessaire dans le cadre d'une approche scientifique de la langue : il nous faut recourir à des termes spécifiques, précisément définis, pour désigner les entités dont nous voulons traiter. Cela fera l'objet du Mémo 2 *Du « mot » à l'unité lexicale*.

1.4 Récapitulatif des principales notions

Notions	Illustrations
signe linguistique signifié signifiant combinatoire restreinte	Le nom <i>train</i> [<i>Le train de 6 h 13 est déjà parti.</i>] est un signe linguistique du français. Son signifié 'train' peut s'analyser approximativement par 'véhicule de transport qui circule sur des rails...'; son signifiant écrit <i>train</i> a comme contrepartie orale /trɛ̃/; sa combinatoire restreinte comprend notamment le fait que <i>train</i> (i) est un nom, (ii) qu'il est du genre masculin, (iii) qu'il s'emploie avec des verbes comme <i>prendre</i> [<i>le train</i>], <i>monter</i> [<i>dans le train</i>], etc.
métalangue	La métalangue est la langue utilisée pour parler de la langue, cf. : arbre est un nom commun du français → français utilisé comme métalangue ; train is a French common noun → anglais utilisé comme métalangue.

1.5 Exercices

Il est essentiel de traiter les exercices des mémos en utilisant précisément la terminologie et les conventions d'écriture qui ont été introduites.

Exercice 1

Pourquoi l'énoncé (9) est-il absurde?

- (9) *Paris, qui est un nom de lieu, est la capitale de la France.*

Exercice 2

Pourquoi les deux éléments en gras dans (10a) et (10b) sont-ils deux signes linguistiques distincts?

- (10) a. *Elle a mis devant sa porte un panneau « **Vélo** à vendre ».*
b. *Elle a mis devant sa porte un panneau « **Vélos** à vendre ».*

Mémo 2

Du « mot » à l'unité lexicale

Ce mémo, comme le Mémo 1, exploite le chapitre 3 *Unité lexicale ou lexie* de POLGUÈRE (2016)¹. Il vise à introduire l'objet d'étude de la lexicologie et de la lexicographie : l'unité lexicale, aussi appelée *lexie*. Une fois le contenu du mémo bien assimilé, il sera exclu d'utiliser le terme *mot* pour désigner les entités linguistiques sur lesquelles nous portons notre attention.

Suggestion pour l'étude du Mémo 2. De nombreuses notions sont introduites ci-dessous. Il s'agit de notions centrales en lexicologie, qui servent de point d'entrée pour toute la discipline. Nous suggérons de ce fait une lecture du mémo en deux temps :

1. une première lecture de familiarisation, qui ne porte que sur les sections 2.1, 2.2, 2.5 et sur l'Exercice 2 ;
2. une seconde lecture, qui porte sur le mémo au complet.

2.1 Mot-forme : constituant élémentaire de la phrase

De façon approximative, le mot-forme correspond à ce qui est désigné par *mot* dans l'exemple (1) ci-dessus (repris du mémo précédent).

(1) *Sa réponse tient en deux **mots** : « Sûrement pas ! »*

Nous définissons le mot-forme comme un signe linguistique qui possède :

1. une relative autonomie de fonctionnement dans la phrase ;
2. une relative cohésion interne.

Précisons ce que nous entendons par là au moyen de la phrase (2) ci-dessous, dont nous montrerons qu'elle contient quatre mots-formes : *le, chemin, est et encombré*.

¹ Alain POLGUÈRE (2016). *Lexicologie et sémantique lexicale. Notions fondamentales*. 3^e édition. Collection « Paramètres ». Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

Un mot forme est un signe linguistique qui possède une relative autonomie de fonctionnement dans la phrase et une relative cohésion interne. Les mêmes conventions d'écriture utilisées pour les signes linguistiques (*cf.* Mémo 1, p. 1-2) s'appliquent aux mots-formes, puisque ces derniers sont un type de signes linguistiques.

(2) *Le chemin est encombré.*

1) Relative autonomie de fonctionnement. Le mot-forme possède une relative autonomie de fonctionnement, car il n'a pas besoin de se combiner à un autre mot-forme en particulier pour fonctionner dans la phrase. Ainsi, nous pouvons construire des phrases en faisant varier successivement chacun des mots-formes apparaissant avec *chemin* dans la phrase (2) ci-dessus :

- (3) a. *Ce chemin est encombré.*
 b. *Le chemin **semble** encombré.*
 c. *Le chemin est **impraticable**.*

Un mot-forme donné peut être utilisé dans des contextes syntaxiques très différents. Par exemple, *chemin*, qui est sujet syntaxique dans les phrases (2) et (3a–c), peut aussi être employé comme complément d'un verbe (4a) ou comme complément d'une préposition (4b) :

- (4) a. *Marc **cherche** le **chemin** qui mène au chalet.*
 b. *Marc s'est engagé **sur** le **chemin**.*

2) Relative cohésion interne. Nous disons que le mot-forme possède une relative cohésion interne parce qu'on ne peut pas insérer un mot forme à l'intérieur d'un autre mot forme, comme dans l'énoncé agrammatical (5a) :

- (5) a. **Le **cheombragé**min est **enbien**combré.*
 b. *Le chemin ombragé est bien encombré.*

En conclusion, le terme *mot-forme* est un premier substitut pour *mot*, lorsqu'il s'agit de désigner une entité qui fonctionne comme constituant élémentaire de la phrase. Dire que les mots-formes sont séparés à l'écrit par des espaces est une approximation, qui ne sert qu'à donner une idée intuitive de la notion. La langue est avant tout orale et les mots-formes sont des entités de la langue orale – pour laquelle la notion d'espace n'a pas de sens – comme de la langue écrite. De plus, certains mots-formes peuvent s'écrire en deux segments, par ex. *parce que*, et certains systèmes d'écriture, comme l'écriture chinoise, n'utilisent pas les espaces.

2.2 Lexème : regroupement de mots-formes fléchis

Tous les mots-formes énumérés ci-dessous en (6a–f) sont distincts, puisqu'il s'agit de signes linguistiques distincts, dans leur signifié et, dans la plupart des cas, dans leur signifiant :

- (6) a. [je] *chante*
 b. [tu] *chantes*
 c. [il/elle] *chante*

L'astérisque « * » est utilisé en linguistique pour signaler l'agrammaticalité d'un énoncé.

- d. [nous] *chantons*
- e. [vous] *chantez*
- f. [ils/elles] *chantent*

Pourtant, nous percevons bien que, dans un certain sens, il s'agit bien dans tous les cas du même « mot ». Ce dont nous voulons parler ici, c'est d'une entité lexicale d'un plus haut niveau d'abstraction que le mot-forme, puisqu'elle est un regroupement de mots-formes que seule distingue la flexion. Nous appellerons *lexème* cette entité lexicale et nous dirons donc que le *lexème* CHANTER regroupe les mots-formes *chanter*, [je] *chante*, [tu] *chantes*...

Le *lexème* est l'unité lexicale type. Il existe cependant aussi des unités lexicales qui ne sont pas des *lexèmes* : les locutions.

2.3 Locution : syntagme lexicalisé

Selon les critères précédemment énoncés, HUÎTRE – cf. (7a) – est un *lexème* et, donc, une unité lexicale, mais qu'en est-il de son générique², employé en (7b) ?

- (7) a. Elle adore les **huîtres**.
- b. Elle adore les **fruits de mer**.

Le générique de HUÎTRE est, au même titre que ce *lexème*, une unité lexicale, que nous noterons 「FRUIT DE MER」. Cette dernière ne s'exprime pas par des mots-formes simples, mais par des syntagmes : 「fruit de mer」, au singulier, et 「fruits de mer」, au pluriel. Une unité lexicale de ce type est appelée locution.

Une locution est un syntagme lexicalisé – un tout préconstruit dans la langue – et non un syntagme librement construit par le Locuteur. Ainsi, 「fruit de mer」 est une locution, contrairement au syntagme libre, formellement très proche, *fruit du jardin*.

Une locution manifeste un certain degré de cohésion interne. Par exemple, il est souvent impossible d'insérer un adjectif dans une locution nominale alors que cela est possible dans un syntagme libre :

- (8) a. Il a mangé un fruit **pourri** du jardin.
- b. *Il a mangé un fruit **pourri** de mer.
- c. Il a mangé un fruit de mer **pourri**.

Toutes les locutions manifestent une certaine cohésion, mais celle-ci varie selon les locutions. Par exemple, la locution 「CASSER LES PIEDS」 admet, comme la locution 「SAUVER LES MEUBLES」, l'insertion d'un adverbe :

- (9) a. Les puristes nous cassent **vraiment** les pieds.
- b. En agissant ainsi, ils sauvent **vraiment** les meubles.

² La notion de générique est explicitée dans le Mémo 6, sur la définition lexicale.

Un *lexème* est une unité lexicale structurée autour d'un sens exprimable par un ensemble de mots-formes que seule distingue la flexion.

Les noms de *lexèmes* s'écrivent toujours en petites majuscules : CANAPÉ, SUR, CHANTER, TIRE-BOUCHON...

Un syntagme est une séquence de mots-formes connectés syntaxiquement. Ainsi, *fruit de mer* est un syntagme, car c'est une expression constituée du nom *fruit*, qui prend un complément introduit par la préposition *de*, qui a elle-même pour complément *mer*.

Les deux coins relevés « 「...」 » encadrant un syntagme signalent le caractère lexicalisé du syntagme en question.

Le point d'interrogation en exposant devant un exemple « ? » signale que la grammaticalité de cet exemple peut être contestée.

Une locution est une unité lexicale qui est structurée autour d'un sens exprimable par un ensemble de syntagmes sémantiquement non compositionnels que seule distingue la flexion.

Une unité lexicale – aussi appelée lexie – est soit un lexème soit une locution.

Cependant, la locution 「CASSER LES PIEDS」 n'admet pas la passivation, alors qu'elle semble plutôt acceptable pour 「SAUVER LES MEUBLES」 :

- (10) a. **Nos pieds sont cassés par les puristes.*
 b. ? *Finalelement, les meubles ont été sauvés.*

Toutes ces particularités de fonctionnement dans la phrase résultent du fait qu'une locution possède un sens qui n'est pas exprimé par le Locuteur via la combinaison du sens des constituants du syntagme locutionnel : un fruit de mer n'est pas un fruit qui pousse dans la mer et on casse les pieds à quelqu'un sans lui causer aucun dommage physique. On dira que les locutions se caractérisent par leur non-compositionnalité sémantique³.

On trouve dans toute langue un très grand nombre de locutions, qui peuvent appartenir à un large éventail de parties du discours, notamment :

- locutions verbales : 「NE PAS MÂCHER SES MOTS」 [*Devant la presse, le maire n'a pas mâché ses mots sur ce projet qu'il juge irréaliste et dangereux.*];
- locutions nominales : 「VER DE TERRE」 [*Les vers de terre aèrent et nourrissent les sols.*];
- locutions adjectivales : 「PUR JUS」 [*C'est une énarque pur jus.*]⁴;
- locutions adverbiales : 「À LA VOLÉE」 [*Il sème les céréales en jetant les graines à la volée.*].

À ce stade, nous pouvons définir très simplement la notion d'unité lexicale :

Une unité lexicale est soit un lexème, soit une locution.

Pour faire plus court, on utilisera généralement le terme synonyme lexie pour parler d'unité lexicale.

La lexie (= l'unité lexicale) est l'objet d'étude de la lexicologie et la cible descriptive de la lexicographie.

2.4 Du côté de la phraséologie

Il est essentiel de comprendre que les locutions relèvent d'un phénomène plus général, omniprésent dans les langues : la phraséologie. La phraséologie d'une langue est l'ensemble de toutes ses expressions non libres, c'est-à-dire qui ne sont

³ Nous ne sommes pas toujours conscients de la non-compositionnalité sémantique des locutions d'une langue dont nous sommes des locuteurs natifs. Il est plus facile de percevoir la non-compositionnalité dans une langue seconde, où les locutions nous posent souvent problème : par exemple, que signifient les locutions utilisées dans la phrase anglaise *She passed her exam with flying colors* et la phrase allemande *Ich habe das Pferd von hinten aufgezäumt*?

⁴ Nous classons ici les locutions selon leur fonctionnement dans la phrase comme un nom, un verbe, un adjectif ou un adverbe. Il est aussi possible de les classer selon la partie du discours du lexème qui les gouverne syntaxiquement, en précisant quel est leur emploi dans la phrase. Par exemple, 「PUR JUS」 : locution nominale (→ syntaxiquement gouvernée par un nom) à emploi adjectival (→ qui fonctionne comme modificateur de nom).

pas construites par le Locuteur en choisissant indépendamment chaque élément constitutif de l'expression, en fonction de son sens. On appelle phrasèmes de telles expressions.

Bien entendu, les locutions, qui sont utilisées par le Locuteur comme des entités complexes préconstruites, sont des expressions phraséologiques par excellence, mais il existe un autre type tout aussi important de phrasèmes, qui doivent bien être distingués des locutions : les collocations⁵.

2.4.1 Collocation : syntagme semi-phraséologique

Imaginons qu'un journaliste soit en train de rédiger un titre pour un de ses articles faisant état du résultat d'un match de football au cours duquel l'équipe de Barcelone a gagné 7 à 1, donc très largement, contre l'équipe de Madrid. Considérons deux des options qui s'offrent à lui.

1. Il peut construire son message autour de l'idée que l'équipe de Barcelone **a gagné** son match et sélectionner le nom VICTOIRE pour verbaliser son message. Pour exprimer le sens que cette victoire a été « très marquée » – c'est-à-dire, pour intensifier le sens 'victoire' –, il peut utiliser des adjectifs qui sont des intensificateurs de la lexie VICTOIRE : *large, nette, éclatante, écrasante, retentissante*. . . Le titre de l'article pourra ainsi être :

(11) *Éclatante victoire de Barcelone contre Madrid*

2. Si, par contre, le journaliste prend la perspective inverse – le fait que l'équipe de Madrid **a perdu** son match –, il peut choisir de construire son message à partir du nom DÉFAITE et, dans ce cas, il exprimera l'intensification au moyen des adjectifs *lourde, cuisante, humiliante, cinglante*. . . :

(12) *Cuisante défaite de Madrid face à Barcelone*

Les exemples ci-dessus illustrent le fait que de très nombreuses lexies peuvent exprimer l'intensification en français (comme dans toute langue), mais que le Locuteur ne peut pas choisir ces intensificateurs librement : son choix est contraint par le choix de la lexie dont le sens doit être intensifié. Ainsi, l'intensification s'exprime par *forte, battante, diluvienne*. . . auprès de la lexie PLUIE, par *profondément*, « à poings fermés », « comme un loir » . . . auprès de la lexie DORMIR, par *beaucoup*, « aux éclats », « aux larmes », « à gorge déployée » . . . auprès de la lexie RIRE, etc.

Imaginons maintenant que le journaliste évoqué plus haut rédige son article proprement dit et, donc, a pour but de construire des **phrases**. Pour cela, il a besoin de verbes :

- avec le nom VICTOIRE, il peut utiliser *remporter, obtenir, décrocher, récolter, s'adjuger*. . . :

La phraséologie d'une langue est l'ensemble de toutes ses expressions non libres, aussi appelées phrasèmes.

Un intensificateur est une lexie qui s'emploie pour exprimer le sens 'intense', 'beaucoup', 'important' . . ., c'est-à-dire l'intensification, auprès d'une autre lexie.

⁵ La phraséologie recouvre d'autres variétés d'expressions non libres, que nous ne pouvons pas présenter ici.

(13) *Barcelone a remporté une victoire éclatante contre Madrid.*

- avec le nom DÉFAITE, il peut utiliser *subir, essayer, encaisser...*, s'il désire placer *Madrid* en position de sujet syntaxique – cf. (14a) –, ou bien *infliger*, s'il désire placer *Barcelone* en position de sujet – cf. (14b) :

(14) a. *Madrid a subi une cuisante défaite face à Barcelone.*
 b. *Barcelone a infligé une cuisante défaite à Madrid.*

Nous avons ici affaire à des verbes supports : un verbe support permet de construire une phrase (un énoncé verbal) avec un nom particulier sans apporter d'élément de sens significatif par rapport au sens déjà exprimé par le nom.

Formalisons maintenant la notion de collocation dont nous venons de donner quelques exemples.

Nous appelons collocation un syntagme phraséologique – par exemple, *victoire éclatante* – qui est formé de deux composants :

- une lexie L_A , dite base de la collocation, librement choisie par le Locuteur pour son sens – ici, *victoire*;
- une lexie L_B , dite collocatif de la base, qui est choisie en fonction de L_A pour exprimer un contenu particulier auprès de L_A – ici, *éclatante*, qui exprime l'intensification auprès de L_A .

Une collocation est ainsi un syntagme fonctionnellement « débalancé », parce que le choix d'un de ses composants, le collocatif, dépend du choix de l'autre, la base de la collocation.

Les collocations relèvent de structures sémantico-syntaxiques très variées (intensification, verbes supports, etc.). Elles sont omniprésentes dans toutes les langues, autant à l'oral qu'à l'écrit.

Comme dans le cas des locutions ou, même, à un degré encore plus élevé, nous ne sommes pas toujours conscients de la nature phraséologique des collocations que nous employons dans notre langue maternelle. Les apprenants d'une langue seconde les mettent souvent involontairement en évidence par leurs erreurs, en particulier quand ils font des traductions mot à mot⁶ :

- (15) a. **angl.** *broken language* → **langage cassé*
 b. **angl.** *heavy rain* → **lourde pluie*
 c. **angl.** *to rain cats and dogs* → **pleuvoir des chats et des chiens*
 d. **angl.** *to have a shower* → **avoir une douche*
 e. **angl.** *to ask a question* → **demander une question*

Une logique dans l'arbitraire des collocations. Nous pouvons rectifier de telles erreurs, mais rarement fournir une explication plus

⁶ L'Exercice 1, p. 2-13, demande d'effectuer la correction des traductions françaises erronées de (15).

Un verbe support d'un nom donné est un verbe qui prend ce nom comme complément – ou comme sujet – sans apport de sens significatif par rapport au contenu déjà exprimé par le nom. Le verbe support fonctionne ainsi comme une sorte de « verbalisateur » du nom.

Une collocation est un syntagme phraséologique constitué d'une base, choisie librement par le Locuteur en fonction du sens qu'elle exprime, et d'un collocatif (de la base), choisi par le Locuteur **en fonction de la base** pour exprimer un contenu donné auprès de celle-ci.

élaborée que *C'est comme ça qu'on dit*, parce que les collocations relèvent de choix lexicaux qui sont, en grande partie, arbitraires.

Il est cependant possible de rationaliser le phénomène des collocations en faisant savoir aux apprenants que celles-ci suivent, dans leur immense majorité, des patrons lexico-syntaxiques spécifiques, comme dans le cas des intensificateurs ou des verbes supports.

La Lexicologie Explicative et Combinatoire (MEL'ČUK, CLAS et POLGUÈRE 1995)⁷ a identifié et décrit ces patrons au moyen d'un outil formel appelé fonctions lexicales. Nous ne pouvons pas introduire cette notion dans le présent mémo. Pour un premier dégrossissage de la notion de fonction lexicale, on pourra se reporter à POLGUÈRE (2016, chapitre 7, p. 195 et suivantes)⁸.

2.4.2 Distinguer locutions et collocations

Locutions et collocations sont deux types de phrasèmes qui sont fréquemment confondus. Il est vrai qu'il existe dans la pratique des cas intermédiaires – à la frontière entre locution et collocation –, cas pour lesquels la nature phraséologique des syntagmes peut être débattue; par exemple, (16a-d) :

- (16) a. *homme politique; femme politique*
 b. *poisson rouge*
 c. *serrer la main* [à quelqu'un]
 d. *faire la lumière* [sur quelque chose]

Les deux notions sont cependant bien distinctes, du point de vue théorique.

- Une locution est un syntagme « prêt à l'emploi », qui fonctionne comme **un tout**, alors qu'une collocation est **un syntagme en deux parties**, que le Locuteur assemble à partir de son choix lexical d'une base donnée.
- Une locution enfreint le principe de compositionnalité sémantique (*cf.* plus haut, p. 2-4), alors qu'une collocation respecte bien ce principe : son sens est constitué du sens de la base auquel s'adjoint le sens du collocatif (même si ce dernier sens est exprimé sous le contrôle de la base).

Contrairement aux locutions, les collocations ne sont pas des lexies : ce serait une erreur de les décrire en tant que telles. **Les collocations doivent être décrites comme des propriétés de combinatoire restreinte des lexies qui en sont les bases.** C'est donc dans la description lexicographique des bases collocationnelles que les collocatifs seront recensés et caractérisés.

⁷ I. MEL'ČUK, A. CLAS et A. POLGUÈRE (1995). *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*. Paris/Louvain-la-Neuve : Duculot.

⁸ Alain POLGUÈRE (2016). *Lexicologie et sémantique lexicale. Notions fondamentales*. 3^e édition. Collection « Paramètres ». Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

Le statut linguistique profondément différent des locutions et des collocations n'empêche aucunement qu'une locution puisse être formellement construite par lexicalisation d'une collocation. On peut ainsi comparer le syntagme en gras dans (17a), qui est une collocation, et le syntagme en gras de (17b), qui est une locution construite par lexicalisation métaphorique de la collocation employée dans (17a).

- (17) a. *Elle s'étend sur son canapé et **ferme les yeux**.*
 b. *Elle **ferme les yeux** sur ces magouilles et ne veut pas qu'on en parle.*

Pour conclure sur le sujet de la distinction entre locutions et collocations, examinons le cas du syntagme *poser un lapin*, au sens de 'faire attendre inutilement une personne en ne se rendant pas à un rendez-vous que l'on a avec elle' :

- (18) *Rendez-vous à 13 h. Ce coup-ci, je te défends de me **poser un lapin**!*

Ce syntagme est généralement décrit comme une locution verbale. On pourrait cependant défendre l'idée qu'il existe une lexie LAPIN particulière ayant le sens de 'rendez-vous non honoré', qui aurait comme collocatif *poser*. Cette seconde analyse, qui peut surprendre, est en partie justifiée par le fait que les énoncés du type (19a-b) ci-dessous sont tout à fait courants en français contemporain.

- (19) a. *Pas de **lapin** ce coup-ci! Je ne te le pardonnerais pas!*
 → Nom *lapin* employé sans le verbe *poser*, avec le sens de 'rendez-vous non honoré'.
 b. *Elle se souvient encore qu'un **lapin** lui avait été posé par son futur mari le jour de leur premier rendez-vous.*
 → Nom *lapin* employé comme sujet du verbe *poser* au passif, ce qui semble lui donner une relative autonomie vis-à-vis de ce verbe.

Rappelons aussi les célèbres vers de la chanson de Brassens *Les copains d'abord* (1964) :

- (20) *Au rendez-vous des bons copains,
 Y'avait pas souvent de **lapins**,
 Quand l'un d'entre eux manquait à bord,
 C'est qu'il était mort.*

On peut défendre l'idée qu'il existait jusqu'à récemment une locution verbale \lceil POSER UN LAPIN \rceil , qui a subi un processus de séparation phraséologique : une lexie LAPIN 'rendez-vous non honoré', qui s'emploie surtout avec son verbe support *poser*, a fait son apparition.

Nous arrêtons ici notre examen (très partiel) de la phraséologie. Il nous reste à introduire une dernière notion qui entre dans le spectre de ce qui est couramment désigné en tant que *mot* dans la langue courante : la notion de vocable.

2.5 Vocable : regroupement naturel de lexies

Nous avons vu qu'une *lexie* est associée à un sens donné. Doit-on alors considérer de façon complètement séparée les deux emplois de *souris* ci-dessous ?

- (21) a. Une **souris** a élu domicile dans ma cuisine.
 b. Je préfère tenir ma **souris** d'ordinateur de la main droite.

Dans chacune des deux phrases (21a-b), le signifiant *souris* exprime un sens clairement différent, si bien que nous devons considérer qu'elles relèvent de deux lexies distinctes. Nous utilisons des numéros lexicographiques pour identifier chacune des lexies en question⁹ :

- SOURIS I 'petit rongeur (...)'
- SOURIS II 'petit dispositif relié à un ordinateur (...), dont la forme rappelle celle d'une souris'

Les lexies SOURIS I et SOURIS II entretiennent une relation privilégiée car :

1. elles s'expriment par les mêmes signifiants ;
2. elles présentent une intersection de sens significative (la seconde est métaphoriquement dérivée de la première).

Nous dirons que ces deux lexies sont deux acceptions d'un même vocable. On appelle polysémie la propriété d'un vocable donné de contenir plus d'une lexie. Par exemple, le vocable SOURIS est polysémique, alors que le vocable MUSARAIGNE ne l'est pas – on dira qu'il est monosémique.

Il arrive que deux lexies s'expriment par les mêmes signifiants sans présenter d'intersection de sens significative et évidente¹⁰. On est alors en présence de cas d'homonymie. Les vocables homonymes (et leurs acceptions) sont distingués par un numéro en exposant :

- AVOCAT¹ [Chacun des époux est représenté par son **avocat** devant le juge.]
- AVOCAT² [Pour préparer du guacamole, utilisez des **avocats** bien mûrs.]

Notons que ce qu'on appelle entrée d'un dictionnaire correspond *grosso modo* à un vocable de la langue.

⁹ Sur la numérotation lexicographique, voir Mémo 3, section 3.1.2 *Quatre types majeurs de relations de copolysémie*, p. 3-2 et suivantes.

¹⁰ Le lien sémantique a pu être évident dans le passé et ne plus l'être en français contemporain.

- SOURIS I 'petit rongeur (...)'



- SOURIS II 'petit dispositif relié à un ordinateur (...), dont la forme rappelle celle d'une souris'



Un vocable est un regroupement de lexies – appelées acceptions du vocable – 1) qui sont exprimées par des mots-formes ayant les mêmes signifiants et 2) qui présentent une intersection de sens significative.

2.6 Formes verbales pronominales et verbes pronominaux

Cette section traite des formes verbales dites pronominales, c'est-à-dire construites avec le pronom SE : *se fâcher, se regarder, s'ouvrir...* Il s'agit de clarifier la distinction suivante :

- formes pronominales non lexicalisées – par exemple, *s'acheter* [*Ces produits s'achètent en pharmacie.*];
- verbes pronominaux – par exemple, S'AVENTURER [*Alex s'aventure dans la jungle.*] –, qui sont des formes pronominales lexicalisées et correspondent à une lexie à part entière dans le lexique de la langue.

Nous nous inspirons de MEL'ČUK et ROBITAILLE (1988, Section 2.3 *Remarques préliminaires sur la description des verbes pronominaux français dans le DEC*, p. 145–147)¹¹ et de POLGUÈRE (2011b)¹².

2.6.1 Formes pronominales verbales non lexicalisées

La forme pronominale d'un verbe (non intrinsèquement pronominal, cf. section 2.6.2 plus bas) relève de la flexion de ce verbe, au même titre que la voix grammaticale active ou passive.

La forme pronominale *se* V¹³ d'un verbe V peut exprimer trois types de significations relativement au sens de V :

- A) valeur sémantique réfléchie;
- B) valeur sémantique réciproque;
- C) valeur sémantique passive.

A) Forme pronominale à valeur réfléchie. Il s'agit d'une forme d'un verbe intrinsèquement non pronominal transitif direct ou indirect où *se* exprime un sens dit réfléchi : c'est-à-dire que *N se V* signifie grosso modo 'N fait V à lui-même'.

Par exemple, la phrase (22a) contient une forme non réfléchie du verbe SOURIRE_(V) et la phrase (22b) une forme pronominale réfléchie ; cette seconde phrase peut être paraphrasée par (22c) :

- (22) a. *Marc sourit à Igor.*
 b. *Marc se sourit dans la glace.*
 c. *Marc sourit à lui-même dans la glace.*

¹¹ Igor MEL'ČUK et Céline ROBITAILLE (1988). « Nutrition et lexicographie : le champ lexical 'nourriture' (huit vocables dans le *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain*) ». In : *Revue québécoise de linguistique* 17.2, p. 133-179. URL : <http://id.erudit.org/iderudit/602631ar>.

¹² Alain POLGUÈRE (2011b). *Mémo RLE Traitement lexicographique des formes se V*. Rapp. tech. Nancy : Projet RELIEF/RLE, ATILF CNRS, 4 pages.

¹³ La forme *se* réfère ici et dans ce qui suit à tous les mots-formes du lexème SE (*me, te, se...*).

La forme pronominale d'un verbe est une flexion de ce verbe qui exprime un des trois contenus suivants : réfléchi [*Polina se regarde dans la glace.*], réciproque [*Polina et Nikolay se regardent.*] ou passif [*Une éclipse de soleil se regarde avec des lunettes spéciales.*].

B) Forme pronominale à valeur réciproque. Il s'agit d'une forme d'un verbe intrinsèquement non pronominal transitif direct ou indirect où *se* exprime un sens dit réciproque : c'est-à-dire que N_1 et N_2 *se V* signifie grosso modo 'N₁ V N₂ et N₂ V N₁'.

Par exemple, la phrase (23a) contient une forme pronominale réciproque du verbe SOURIRE_(V) et peut être paraphrasée par (23b) :

- (23) a. *Marc et Igor se sourient.*
b. *Marc sourit à Igor et Igor lui sourit.*

C) Forme pronominale à valeur passive. Il s'agit d'une forme d'un verbe intrinsèquement non pronominal transitif direct où *se* exprime un passif dit de forme moyenne : c'est-à-dire que *N se V* signifie grosso modo 'On V N'.

Par exemple, la phrase (24a) contient une forme pronominale passive du verbe VENDRE_(V) et peut être paraphrasée par (24b) :

- (24) a. *Ce produit se vend en pharmacie.*
b. *On vend ce produit en pharmacie.*

La forme pronominale passive s'accompagne souvent de l'usage d'un complément circonstanciel, cf. (24a) ci-dessus, ou d'un modificateur adverbial, cf. (25) ci-dessous.

- (25) *Ce produit se vend bien.*

Ce modificateur du verbe peut toutefois être absent et la phrase (26) est tout à fait grammaticale.

- (26) *Ce produit se vend.*

2.6.2 Verbes pronominaux

Les verbes pronominaux sont des lexies à part entière et non des flexions d'une lexie relevant d'un des trois cas de figure examinés dans la sous-section précédente. Tout verbe pronominal, si on l'examine du point de vue du rapport entre son contenu et sa forme, appartient à une des deux classes suivantes :

- A) verbe pronominal inanalysable sémantiquement dans sa forme;
B) verbe pronominal sémantiquement lié à une contrepartie non pronominale.

A) Verbe pronominal inanalysable sémantiquement dans sa forme. Dans ce premier cas de figure, le pronom *se* est inhérent à la lexie verbale et la forme *se V* est sémantiquement non décomposable en deux composantes *se* et *V*.

Par exemple, *se souvenir* est la forme infinitive du lexème SE SOUVENIR et *se faire un sang d'encre* la forme infinitive de la locution 「SE FAIRE UN SANG D'ENCRE」.

Notons que les lexies verbales *SOUVENIR_(V) et *「FAIRE UN SANG D'ENCRE」 n'existent pas en français. Un verbe pronominal SE V du type A) peut cependant

Un verbe pronominal – par exemple, SE SOUVENIR, S'ASSEOIR, etc. – est une lexie à part entière de la langue. Même si elle est similaire à une forme pronominale, elle n'exprime pas une des trois significations exprimables par les formes pronominales et décrites dans la section 2.6.1.

cohabiter dans le lexique de la langue avec un verbe non pronominal *V*. Simple-ment, les deux lexies verbales n'entretiennent pas le type de rapport sémantique identifié dans la sous-section précédente dans le cas des formes pronominales. Par exemple, le verbe pronominal *S'ÉTONNER* dans (27a) n'exprime pas un réfléchi de *ÉTONNER*. Il serait impossible de paraphraser (27a) par (27b).

- (27) a. *Marc s'étonne qu'il fasse tellement froid.*
 b. **Marc étonne lui-même qu'il fasse tellement froid.*

B) Verbe pronominal sémantiquement lié à une contrepartie non pronominale.

Nous sommes là aussi en présence d'une lexie verbale pronominale, mais cette dernière est sémantiquement analysable dans sa forme, car le verbe *V* est lié sémantiquement à *se V*. Plusieurs cas sont identifiables, notamment les deux cas suivants liés à la notion de causation, c'est-à-dire à l'expression du sens 'causer'.

1. '*V*' = 'causer que *se V*' – en d'autres termes, la lexie *V* exprime la causation du sens de la lexie *SE V*. Tel est le cas de *CONTRACTER* et *SE CONTRACTER* :

- (28) *Le froid contracte les muscles.*
 =
Le froid cause que les muscles se contractent.

2. '*se V*' = 'causer à soi-même d'être *V_{part. passé}*'. Tel est le cas des deux lexies *S'ASSEOIR* et *ASSEOIR* :

- (29) *Marc s'assoit.*
 ≈
*Marc cause pour lui-même d'être assis.*¹⁴

Remarque méthodologique. Lorsque confronté à une forme *se V*, suivre la méthode suivante pour diagnostiquer s'il s'agit de la forme pronominale d'un verbe ou d'un verbe pronominal.

1. Examiner si *se V* exprime le réfléchi, le réciproque ou le passif de *V*.
2. Si oui, il s'agit d'une forme pronominale de la lexie verbale *V*.
3. Si non, il s'agit un verbe pronominal *SE V*.

Cette méthode est à appliquer pour effectuer l'Exercice 4 ci-dessous.

¹⁴ Cette paraphrase est bien entendu inélégante et peu naturelle. Elle rend cependant bien compte du contenu de la phrase qui précède.

2.7 Récapitulatif des principales notions

Notions	Illustrations
mot-forme	La phrase <i>Le skieur dévale les pistes</i> contient cinq mots-formes : <i>le, skieur, dévale, les, pistes</i> .
lexème	Les mots-formes <i>skieur</i> et <i>skieurs</i> sont les deux variantes flexionnelles du lexème SKIEUR.
locution	Le syntagme en gras dans <i>Julien fait le pied de grue devant la gare</i> correspond à la locution « FAIRE LE PIED DE GRUE », qui signifie 'attendre debout pendant une trop longue période'.
collocation base collocatif intensificateur verbe support	Le syntagme <i>dormir sur ses deux oreilles</i> est une collocation dont la base est <i>dormir</i> et le collocatif <i>sur ses deux oreilles</i> . Ce dernier est, dans ce cas précis, un intensificateur de la base. Le collocatif <i>prononcer</i> dans la collocation <i>prononcer un discours</i> est un verbe support de la base <i>discours</i> .
unité lexicale = lexie	Le lexème POIREAUTER et la locution « FAIRE LE PIED DE GRUE » sont deux unités lexicales = deux lexies.
vocable acception polysémie	Le vocable REQUIN est polysémique; il a deux acceptions : REQUIN I [<i>Les requins sont des poissons au squelette entièrement cartilagineux.</i>] et REQUIN II [<i>Ces investisseurs sont des requins qui tirent profit de tout.</i>].
forme pronominale	Le syntagme <i>se déteste</i> dans <i>Gabriel se déteste pour ce qu'il a fait</i> est une forme pronominale du verbe DÉTESTER exprimant le réfléchi.
verbe pronominal	La phrase <i>Gabriel s'aperçoit de son erreur</i> contient une occurrence du verbe pronominal S'APERCEVOIR.

2.8 Exercices

Exercice 1

Proposez de bonnes traductions françaises des collocations anglaises données en (15), p. 2-6.

Exercice 2

Corrigez les énoncés (30a-d) ci-dessous en appliquant les conventions d'écriture décrites dans le présent mémo.

- (30) a. Dans un texte, admirent peut être le verbe admirer conjugué au présent de l'indicatif ou bien le verbe admettre conjugué au passé simple.
- b. La forme foyer est ambiguë : foyer est un vocable polysémique.

- c. Il existe un lexème violon qui dénote un instrument de musique et un autre violon qui est synonyme de prison.
- d. Pour un locuteur étranger, il n'est pas facile de deviner ce que la locution pisser dans un violon veut dire.

Exercice 3

Le syntagme en gras dans la phrase (31) ci-dessous est-il une locution ou une collocation? Pourquoi?

(31) Julien **passé un savon** à son fils, qui a encore oublié de faire ses devoirs.

Exercice 4

Le syntagme en gras dans la phrase (32) ci-dessous correspond-il à la forme pronominale d'un verbe ou à un verbe pronominal? Pourquoi?

(32) Zoé **s'engage** à venir demain.

Mêmes questions pour la phrase (33).

(33) La géométrie **s'enseigne** dès l'école primaire.

Mémo 3

Dégager la structure d'un vocable

Dans toute langue, les vocables, en particulier les vocables les plus courants, sont pour la plupart polysémiques (cf. Mémo 2, p. 2-9).

Rappelons qu'un vocable est dit *polysémique* lorsqu'il contient plus d'une acception. Ainsi, les phrases (1a–b) ci-dessous mettent en jeu deux acceptions distinctes du vocable MONTAGNE, qui est donc polysémique :

- (1) a. *Ils ont escaladé la **montagne** par son versant ouest.*
→ MONTAGNE I
- b. *Une **montagne** de déchets traîne sur le trottoir.*
→ MONTAGNE II

Un objectif central de la lexicographie est de dégager la polysémie des vocables, c'est-à-dire d'effectuer les deux tâches suivantes :

1. identifier précisément les différentes lexies de chaque vocable ;
2. organiser la description de ces lexies en un tout cohérent.

Le présent mémo vise à donner au lexicographe débutant une méthode lui permettant d'effectuer ces deux tâches complémentaires. La section 3.1 expose et illustre les grands principes de structuration de la polysémie lexicale, afin de doter le lexicographe d'une boîte à outils minimale pour comprendre et décrire cette dernière. La section 3.2 explique, étape par étape, comment analyser la polysémie d'un vocable, en illustrant la méthode avec le cas du vocable FLÛTE.

3.1 Principes de structuration polysémique des vocables

3.1.1 Régularités dans la polysémie

La polysémie d'un vocable donné du français contemporain est le résultat de l'histoire, parfois longue, de ce vocable. Nous pouvons découvrir cette histoire dans la rubrique *Étymologie et histoire* d'un dictionnaire tel que le *Trésor de la*

Langue Française ou *TLF* (IMBS et QUEMADA 1971–1994)¹ et sa version informatisée disponible en ligne, le *Trésor de la Langue Française informatisé* ou *TLFi* (TLFi 2002). De plus, de nombreux dictionnaires – le *Petit Robert*², par exemple – tendent à ordonner dans les acceptions, à l'intérieur de l'entrée lexicographique des vocables, selon la chronologie de leur apparition dans la langue (attestée dans les textes).

Même si chaque vocable a son histoire propre – influencée par les événements sociaux, culturels, technologiques, etc. –, la polysémie se développe essentiellement de façon régulière, suivant des principes linguistiques généraux de dérivation polysémique. On dira ainsi que la lexie MONTAGNE II de l'exemple (1b) ci-dessus dérive sémantiquement par métaphore de la lexie MONTAGNE I de (1a). L'apparition de MONTAGNE II dans la langue française ne doit alors pas être vue comme un simple accident historique : elle obéit à un principe général relevant de la polysémie régulière.

La connaissance des régularités qui président au développement polysémique du lexique aide le lexicographe à structurer les acceptions qu'il dégage, voire à anticiper certaines acceptions et à les rechercher dans les corpus et dans les énoncés qu'il peut observer au quotidien. La connaissance (généralement non consciente) de ces régularités aide aussi chaque individu à comprendre et donc à apprendre les différentes lexies d'un vocable polysémique. Nous appellerons copolysémie la relation qui unit deux lexies appartenant au même vocable. **La structure d'un vocable s'organise donc comme un réseau de liens de copolysémie.**

Dans la section qui suit, nous nous limitons à quatre types de relations de copolysémie, qui se manifestent avec une grande régularité dans la structure des vocables. Notre présentation emprunte en particulier à POLGUÈRE (2016, p. 240-250)³, ainsi qu'à GAUDIN et GUESPIN (2000, p. 127-130)⁴.

La copolysémie est la relation qui unit deux acceptions d'un même vocable. Par exemple, MONTAGNE II de (1b) est en relation de copolysémie avec MONTAGNE I de (1a), dont elle est dérivée.

3.1.2 Quatre types majeurs de relations de copolysémie

Nous présentons dans cette section les quatre types suivants de relations de copolysémie entre une acception « source » L₁ et une acception dérivée L₂, au sein d'un vocable donné :

- L₁ $\xrightarrow{\text{spécialisation sémantique}}$ L₂ ;
- L₁ $\xrightarrow{\text{extension sémantique}}$ L₂ ;
- L₁ $\xrightarrow{\text{métonymie}}$ L₂ ;
- L₁ $\xrightarrow{\text{métaphore}}$ L₂.

¹ Pierre IMBS et Bernard QUEMADA, éd. (1971–1994). *Trésor de la Langue Française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789–1960) (16 vol.)* Paris : Éditions du CNRS/Gallimard.

² Josette REY-DEBOVE et Alain REY, éd. (2017). *Petit Robert de la langue française*. Paris : Dictionnaires Le Robert.

³ Alain POLGUÈRE (2016). *Lexicologie et sémantique lexicale. Notions fondamentales*. 3^e édition. Collection « Paramètres ». Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

⁴ François GAUDIN et Louis GUESPIN (2000). *Initiation à la lexicologie française. De la néologie aux dictionnaires*. Duculot. Collection « Champs linguistiques ». Bruxelles : Duculot.

Nous partons de la relation de copolysémie qui correspond à un écart minimal entre L_1 et L_2 (la spécialisation sémantique) pour terminer par celle pour laquelle la distance sémantique est maximale (la métaphore).

Spécialisation sémantique

L'acceptation L_2 d'un vocable est une spécialisation sémantique de l'acceptation L_1 si elle dénote un cas particulier de ce qui est dénoté par L_1 .

En conséquence, une acceptation d'un vocable qui est une spécialisation sémantique d'une autre en est toujours aussi un synonyme plus riche.

Nous présentons ci-dessous – en (2), (3), (4) et (5) – des illustrations de ce type de relation. Dans chaque cas, nous donnons d'abord l'acceptation qui est la source de la dérivation polysémique (L_1), puis l'acceptation qui est la cible (L_2), puis l'explicitation grossière de la relation sémantique que ces deux acceptations entretiennent au sein de leur vocable.

Notre numérotation lexicographique des acceptations est fondée sur une hypothèse faite sur la structure polysémique globale du vocable. Par exemple, en appelant en (2) ci-dessous la lexie source CRACHER **I.1a** et la cible CRACHER **I.1b**, nous faisons l'hypothèse qu'il existe d'autres acceptations numérotées **I.2...** et **II...** Nous aurons l'occasion d'introduire des guides pour la numérotation des acceptations tout au long de la présentation des différentes relations de copolysémie.

- (2) L_1 : CRACHER **I.1a** [*Il est interdit de cracher dans le métro.*]
 L_2 : CRACHER **I.1b** [*Ce footballeur a choqué le public en crachant pendant qu'était joué l'hymne national.*]
 Explication : Cracher **I.1b**, c'est cracher **I.1a** pour exprimer son mépris.
- (3) L_1 : MANGER **I.1a** [*Louis a mangé deux tartines de confiture.*]
 L_2 : MANGER **I.1b** [*La chèvre se battit toute la nuit, mais au matin, le loup la mangea.*]
 Explication : Manger **I.1b**, c'est manger **I.1a**, pour un prédateur qui mange **I.1a** la proie qu'il a tuée.
- (4) L_1 : COUTEAU **I.1a** [*J'ai besoin d'une machine à aiguiser les couteaux.*]
 L_2 : COUTEAU **I.1b** [*Ils se sont battus au couteau.*]
 Explication : Un couteau **I.1b** est un couteau **I.1a** en tant qu'arme blanche.
- (5) L_1 : AMOUR **I.a** [*Il a grandi dans sa famille entouré d'amour.*]
 L_2 : AMOUR **I.b** [*Il se consume d'amour pour sa voisine.*]
 Explication : AMOUR **I.a** désigne un sentiment de grand attachement, dont le sens est relativement vague ; AMOUR **I.b** désigne un sentiment apparenté, mais assez spécifique, qui s'accompagne (normalement) d'un désir sexuel et du besoin d'être avec la personne envers qui le sentiment est éprouvé.

Les acceptations d'un vocable qui sont en relation de spécialisation sémantique sont généralement distinguées par une numérotation en lettres minuscules : **a, b, c...**

La dernière illustration ci-dessus correspond à un type de spécialisation sémantique assez productif en français dans le lexique des noms et verbes de senti-

ments : on va d'un sentiment relativement « diffus », vers une sorte de variante plus spécifique du sentiment de base – cf. : *Il désire nous voir.* ~ *Il désire sa voisine.*

Notons que la nécessité de distinguer deux acceptions dans le cas de la spécialisation n'apparaît clairement que si l'on considère les articles lexicographiques dans leur ensemble : on se trouve confronté à tout un ensemble de caractéristiques propres au « sous-sens » spécialisé, qu'il faut expliciter. Ainsi, l'acception **COUTEAU 1.1b** possède tout un réseau de connexions lexicales qui lui sont propres, qui constituent son **empreinte digitale lexicographique** et dont toute description lexicographique un tant soit peu complète doit rendre compte :

- lexies sémantiquement liées : \lceil ARME BLANCHE \rceil , POIGNARD, GAINÉ...
- collocations : *se battre au couteau*, *coup de couteau*, *lancer un couteau*, *porter un couteau*, *tirer son couteau*...

D'un point de vue pédagogique, la spécialisation sémantique se caractérise par le fait qu'il n'est pas impératif de la distinguer lors de l'enseignement/acquisition du vocable correspondant. On peut l'ignorer dans un premier temps, en considérant en bloc le sens général et le sens spécialisé, pour ensuite affiner la conceptualisation du vocable. Il en va tout autrement avec les autres relations dont il va maintenant être question.

Extension sémantique

L'acception L_2 d'un vocable est une extension sémantique de l'acception L_1 si elle dénote quelque chose de **similaire** à ce qui est dénoté par L_1 , avec un écart de sens plus grand que dans le cas de la spécialisation sémantique. Ainsi, L_2 ne dénote pas un cas particulier de L_1 .

Il peut arriver qu'une extension sémantique de L_1 soit en même temps ce qu'on appelle un synonyme à intersection de L_1 , mais cela n'est aucunement une nécessité.

Voici deux illustrations de l'extension sémantique. L'écart sémantique plus grand que dans le cas de la spécialisation est indiqué par une numérotation lexicographique en chiffres arabes.

(6) L_1 : CRACHER **1.1a** [*Il est interdit de cracher dans le métro.*]⁵

L_2 : CRACHER **1.2** [*Je suis très inquiet : j'ai vu qu'il crachait du sang.*]

Explication : CRACHER **1.2** désigne l'action de projeter hors de sa bouche quelque chose provenant du corps qui n'est pas de la salive. On peut considérer que CRACHER **1.2** est un synonyme à intersection de CRACHER **1.1a**.

⁵ Cf. (2), plus haut.

Les acceptions d'un vocable qui sont en relation d'extension sémantique sont généralement distinguées par une numérotation en chiffres arabes : **1, 2, 3...**

- (7) L₁ : MÉLANCOLIE **I.1** [*La mélancolie est une forme de dépression, dont la cause précise n'est généralement pas identifiée.*]
 L₂ : MÉLANCOLIE **I.2** [*Après son déménagement, il pense avec mélancolie aux anciens camarades de classe qu'il ne verra plus aussi souvent.*]
 Explication : MÉLANCOLIE **I.1** désigne, en psychologie, une forme de dépression grave caractérisée par une grande tristesse et du pessimisme alors que MÉLANCOLIE **I.2** désigne un état psychique non pathologique qui tient à la fois de la rêverie et d'une relative tristesse.

Métonymie

L'acception L₂ d'un vocable est une métonymie de l'acception L₁ si elle dénote quelque chose qui est en relation de contiguïté (≈ proximité) physique, temporelle, événementielle... avec ce qui est dénoté par L₁.

Les cas de relations de copolysémie fondées sur la métonymie sont fort variés; nous en donnons ci-dessous plusieurs types récurrents. L'écart sémantique plus grand que dans le cas de la spécialisation ou de l'extension est indiqué par une numérotation lexicographique en chiffres romains. Si la métonymie est très productive cependant, comme dans l'exemple (8) ci-dessous, on a recours aux lettres minuscules.

On dira qu'une dérivation polysémique – ou, plus généralement, une règle linguistique – est productive si elle s'applique fréquemment dans la langue. On dira qu'elle est systématique si elle est non seulement productive, mais s'applique sans exception (ou presque) dans tous les cas où elle est pertinente.

- (8) L₁ SEAU **a** [*Elle remplit son seau.*]
 L₂ : SEAU **b** [*Elle lui verse un seau d'eau sur la tête.*]
 Explication : **Métonymie de type contenant ~ contenu**, qui est extrêmement productive (presque systématique) en français – SEAU **b** désigne le contenu d'un seau, au sens **a**.
- (9) L₁ TÊTE **I.1a** [*Il s'est cogné la tête.*]
 L₂ : TÊTE **II** [*J'aime rencontrer de nouvelles têtes.*]
 Explication : **Métonymie de type partie ~ tout**, aussi appelée synecdoque – TÊTE **II** désigne une personne, symbolisée par sa tête, au sens **I.1a**.
- (10) L₁ TOIT **I** [*Le toit de la maison est en chaume.*]
 L₂ : TOIT **II** [*Elle lui a offert un toit pour la nuit.*]
 Explication : Autre cas de métonymie de type partie ~ tout – TOIT **II** désigne un endroit où se loger, comme une maison qui a un toit, au sens **I**, sous lequel on s'abrite.

Les acceptions d'un vocable qui sont en relation de métonymie sont généralement distinguées par une numérotation en chiffres romains : **I, II, III...** Lorsque'il s'agit d'une métonymie très productive, on utilise des lettres minuscules : **a, b, c...**

Il est intéressant de noter que la métonymie de (10) est en réalité à mi-chemin entre la métonymie et la métaphore – le dernier cas de relation de copolysémie, que nous examinons plus bas. On pourrait préférer la décrire comme une métaphore à fondement métonymique.

Un autre cas de polysémie régulière fondée sur la métonymie implique les noms désignant un élément du corps et les acceptions des mêmes vocables désignant la partie d'un vêtement qui recouvre l'élément du corps en question.

- (11) L₁ COUDE I [*Ne mets pas tes coudes sur la table!*]
L₂ : COUDE II [*Sa veste est usée aux coudes.*]
- (12) L₁ POIGNET I [*Elle s'est foulé le poignet.*]
L₂ : POIGNET II [*Elle enfila un vieux pull aux poignets effilochés.*]

Métaphore

L'acception L₂ d'un vocable est une métaphore de l'acception L₁ si elle dénote quelque chose qui est en relation d'analogie (≈ ressemblance) de forme, de fonction... avec ce qui est dénoté par L₁.

Les dictionnaires ont fréquemment recours à la notion de *sens figuré* pour identifier une acception métaphorique d'un vocable, tel qu'illustré ci-dessous avec un extrait de l'entrée ABOIEMENT du *Petit Robert* (2017) – cf. la marque d'usage FIG. pour l'acception ③ :

- ① Cri du chien ; action d'aboyer (→ 1. **ouah**).
- ② PAR ANALOGIE Cri rappelant celui du chien. « *Les aboiements des crieurs de journaux* » (Martin du Gard).
- ③ FIG. et PÉJ. Paroles violentes. « *Aboiements patriotiques* » (Gide). « *Les aboiements de la critique* » (Buffon).

Malgré sa popularité, nous n'incluons pas *sens figuré* dans notre terminologie, car il s'agit d'un terme trop vague, souvent utilisé de façon un peu aléatoire. Ainsi, nous serions bien en peine d'expliquer pourquoi l'acception ③ ci-dessus est un sens figuré et non l'acception ②. Ce qui importe est que nous sommes dans les deux cas en présence de sens métaphoriques : il s'agit de cris ou paroles qui présentent une analogie avec les aboiements (sens ①) d'un chien.

Comme dans le cas de la métonymie, il existe une grande variété de relations de copolysémie métaphorique, que nous illustrons ci-dessous par quelques exemples de métaphores régulières. L'écart sémantique métaphorique est important ; il est indiqué, comme dans le cas de la métonymie, par une numérotation lexicographique en chiffres romains.

Les acceptions d'un vocable qui sont en relation de métaphore sont généralement distinguées par une numérotation en chiffres romains : I, II, III...

- (13) L₁ : FEUILLE I [Les feuilles de l'olivier sont vert pâle, petites et brillantes.]
 L₂ : FEUILLE II [L'élève a fait son dessin sur une feuille quadrillée.]
 Explication : Métaphore fondée sur une analogie de forme. FEUILLE II désigne un objet de forme plate, **comme celle** d'une feuille, au sens I.
- (14) L₁ : GRIGNOTER I.1 [Pierre grignote des biscuits apéritifs.]
 L₂ : GRIGNOTER II [Le soir tombe : l'ombre des arbres grignote peu à peu la prairie.]
 Explication : Métaphore fondée sur une analogie de comportement. GRIGNOTER II désigne le fait de cacher peu à peu quelque chose à la vue, **comme si** cette chose était graduellement grignotée, au sens I.1.
- (15) L₁ : BRILLANT (Adj) I [L'étoile Polaire semble plus brillante que ses voisines.]
 L₂ : BRILLANT (Adj) II [Cette élève brillante a été classée première au concours d'admission.]
 Explication : Métaphore fondée sur une analogie de qualité. BRILLANT (Adj) II désigne le fait d'avoir des qualités intellectuelles exceptionnelles qui attirent l'attention sur la personne possédant ces qualités, **comme si** elle était un objet brillant, au sens I.

Dans les explications sémantiques – notamment, dans les définitions lexicales –, on utilise fréquemment les expressions *comme si*, *comme celui/ celle/ ceux*, etc., pour rendre compte de l'analogie sur laquelle repose une métaphore.

Nous n'avons considéré ci-dessus que les métonymies et métaphores **lexicalisés**, c'est-à-dire qui se manifestent dans la présence de lexies au sein du lexique de la langue.

Les termes *métonymie* et *métaphore* sont par ailleurs utilisés en analyse littéraire ou analyse du discours pour dénoter des figures de style, c'est-à-dire des créations individuelles du Locuteur. On peut citer comme exemple de métaphore de ce type le titre du roman de Carson McCullers *The Heart is a Lonely Hunter* ('Le cœur est un chasseur solitaire').

3.1.3 Richesse des relations de copolysémie

Les notions de spécialisation, extension, métonymie et métaphore ne suffisent pas à rendre compte de la très grande richesse des relations de copolysémie. Nous avons volontairement simplifié l'analyse dans la section précédente, afin de ne pas perdre le lecteur. Pour conclure notre présentation des relations de copolysémie et illustrer un peu plus la richesse de celles-ci, nous mentionnerons très brièvement 1) la relation de causation, qui est très productive, et 2) la relation d'antiphrase, qui est au contraire plus marginale.

1) Causation L'acception L₂ d'un vocable est en relation de causation avec l'acception L₁ si elle dénote le fait de causer ce qui est dénoté par L₁ ; par exemple :

- (16) L₁ : APPRENDRE I.1a [Louise a appris la nouvelle hier.]
 L₂ : APPRENDRE I.1b [Paolo a appris la nouvelle à Louise.]
 Explication : *X apprend I.1b Y à Z* signifie grosso modo 'X cause que Z apprenne I.1a Y'.

Les acceptions d'un vocable qui sont en relation de causation sont généralement distinguées par une numérotation en lettres minuscules : **a, b, c...**

La causation est un cas spécial de métonymie. Comme il s'agit d'une relation très régulière en langue, on distingue les acceptions liées par la causation au moyen d'une numérotation lexicographique en lettres minuscules.

2) Antiphrase L'acception L₂ d'un vocable est en relation d'antiphrase avec l'acception L₁ si elle dénote quelque chose qui semble en partie en opposition avec ce qui est dénoté par L₁ ; par exemple :

(17) L₁ : DÉGUSTER I [*Il déguste lentement son mille-feuille.*]

L₂ : DÉGUSTER II [*Son père lui a flanqué une bonne raclée; il a dégusté, le pauvre!*]

Explication : DÉGUSTER II dénote le fait de subir un fait extrêmement désagréable, ce qui est présenté **comme si** on dégustait le fait en question, au sens I, alors qu'il s'agit d'une situation tout à fait opposée où l'on n'éprouve aucun plaisir.

Comme le montre l'explication ci-dessus, l'antiphrase relève de la métaphore. On distingue donc les acceptions liées par l'antiphrase par une numérotation lexicographique en chiffres romains.

3.2 Analyser un vocable polysémique

Nous allons voir dans cette section comment dégager méthodiquement la polysémie d'un vocable – c'est-à-dire, comment identifier et décrire les différentes acceptions d'un vocable –, en nous appuyant sur l'exemple du vocable FLÛTE.

L'omniprésence de la polysémie dans le lexique impose que l'on considère tout vocable soumis à notre analyse comme étant **a priori** polysémique. Il faut postuler la polysémie du vocable que l'on analyse et ne le déclarer monosémique que si l'on n'est pas parvenu à en dégager plusieurs acceptions.

La méthode que nous explicitons ci-dessous s'articule en trois étapes principales, que nous examinerons tour à tour à partir du cas spécifique de FLÛTE :

1. recours à l'introspection;
2. recours aux données externes;
3. révision de la description initiale.

Cette section s'inspire largement de POLGUÈRE (2011a)⁶.

⁶ Alain POLGUÈRE (2011a). *Mémo RLF Étapes dans la rédaction d'une entrée de vocable*. Rapp. tech. Projet RELIEF/RLF, ATILF CNRS.

Les acceptions d'un vocable qui sont en relation d'antiphrase sont généralement distinguées par une numérotation en chiffres romains : I, II, III...

3.2.1 Première étape : recours à l'introspection

En tant que locuteur du français, nous avons une certaine expertise sur la langue, surtout si nous sommes des « langagiers » : enseignants du français, traducteurs, terminologues, lexicographes, lexicologues, etc. La première étape d'analyse d'un vocable doit donc reposer sur cette expertise : nous allons recourir à l'introspection pour recenser les acceptions du vocable que nous sommes censés connaître.

Avertissement! Les débutants ont tendance à sauter cette étape et à immédiatement faire des recherches sur corpus ou, pire, dans les dictionnaires. C'est une erreur méthodologique. Il est indispensable d'explicitier et organiser ce que l'on sait déjà, tout en restant prêt à remettre en question notre hypothèse initiale lorsque l'on examinera des données linguistiques que nous appelons « externes » (corpus de textes, informateurs...). Après ce travail d'introspection, nous sommes plus aptes à faire face aux données linguistiques auxquelles nous allons nous confronter à l'étape suivante d'analyse. En pratique, quoiqu'incomplète, la description issue de l'introspection est un précieux point de départ.

Il faut aussi noter que plus nous aurons acquis de l'expérience dans le travail lexicographique, plus l'étape d'introspection nous permettra d'obtenir une analyse utile.

Parmi les acceptions que nous aurons ainsi recensées, nous identifions une lexie de base, qui est la clé de voûte de la structure polysémique du vocable. C'est souvent – mais pas nécessairement! – la lexie qui semble la plus courante, celle qui viendrait la première à l'esprit d'un locuteur natif.

Du point de vue formel, la lexie de base L_1 est la lexie source d'un grand nombre de liens de copolysémie au sein du vocable, de façon directe ($L_1 \rightarrow L_2, L_1 \rightarrow L_3 \dots$) ou indirecte ($L_1 \rightarrow L_2 \rightarrow L_3$).

Contrairement à une pratique répandue dans de nombreux dictionnaires, nous ne faisons pas appel à des critères historiques pour ordonner les acceptions et structurer la polysémie des vocables.

Le choix de la lexie de base à cette étape n'est pas forcément définitif : les étapes ultérieures et l'analyse globale de la polysémie du vocable peuvent mener à identifier une autre acception comme lexie de base.

Il convient de faire une première ébauche de description des acceptions du vocable avec, pour chacune d'entre elles, les informations suivantes :

- nom de l'acception avec caractérisation sémantique minimale ;
- caractéristiques grammaticales fondamentales – partie du discours et genre (pour les noms) ;

- exemple illustratif, qui sert à « fixer » le sens, en l'absence de définition; cet exemple peut être inventé.

Pour le vocable FLÛTE, dans cette première étape, nous distinguons trois acceptions. La lexie de base – FLÛTE I – est l'acception qui dénote un type d'instrument de musique; les deux autres acceptions – FLÛTE II 'type de pain' et FLÛTE III 'type de verre' – sont liées à FLÛTE I par un lien de métaphore fondée sur une analogie de forme.

Ébauche de la structure polysémique de FLÛTE		
Acceptions	Carac. gram.	Exemples
FLÛTE I 'instrument de musique'	nom com., fém.	<i>Sophie joue de la flûte dans un ensemble de musique baroque.</i>
FLÛTE II 'pain' [Métaphore de FLÛTE I]	nom com., fém.	<i>– Passe à la boulangerie acheter une flûte et deux baguettes.</i>
FLÛTE III 'verre' [Métaphore de FLÛTE I]	nom com., fém.	<i>– Tu veux ton champagne dans une flûte ou une coupe?</i>

3.2.2 Deuxième étape : recours aux données linguistiques externes

Dans la deuxième étape d'analyse, notre description initiale est confrontée aux données linguistiques externes, celles que l'on soumet à notre observation. Il s'agit notamment :

- de la langue directement observée lorsque nous écoutons des conversations, lorsque nous lisons des livres ou des journaux, etc. ;
- des énoncés produits par des informateurs que nous sollicitons au cours d'enquêtes linguistiques ;
- de textes contenus dans des corpus informatisés interrogeables au moyen de logiciels dédiés à ce type de tâche⁷.

Pour chaque occurrence du vocable étudié que nous rencontrons dans ce type de sources de données linguistiques, deux cas de figure peuvent se présenter.

1. L'occurrence illustre une acception déjà identifiée dans l'Étape 1. Dans ce cas, la phrase dans laquelle elle apparaît peut venir enrichir notre répertoire d'exemples illustrant l'acception en question.
2. L'occurrence illustre une acception que nous n'avons pas identifiée à l'Étape 1. Dans ce cas, nous positionnons cette acception dans la structure du vocable – en identifiant l'acception déjà présente à laquelle est se rattache le plus directement – et nous lui attribuons un numéro lexicographique.

Voici un mini-corpus illustratif de dix phrases pour le vocable FLÛTE⁸.

⁷ Les corpus informatisés sont présentés plus en détail dans le Mémo 4, qui porte sur les exemples lexicographiques.

⁸ Nous avons simplifié certains énoncés à des fins pédagogiques. De plus, les sources de ces phrases ont été omises afin de ne pas alourdir l'exposé.

- (i) Claire, la flûtiste du duo, a commencé la musique assez tôt : à 7 ans, elle débutait la **flûte** au conservatoire de Nancy.
- (ii) Après cette première fermentation, on détaille la pâte en morceaux de 350g pour les baguettes et de 550g pour les **flûtes**.
- (iii) Les bergers, jouant de la **flûte**, conduisaient leurs troupeaux dans la vallée.
- (iv) Tamino se voit offrir une **flûte** enchantée tandis que Papageno reçoit un carillon magique.
- (v) Vers 1880, à Paris, le goût pour les pains croustillants pur froment ne fait que croître et la mode des **flûtes** chaudes, puis des baguettes, s'étend des quartiers riches vers l'ensemble des arrondissements.
- (vi) Sandrine a intégré durant un an l'orchestre de Lorraine à Metz en tant que **flûte** solo avant de devenir première **flûte** de l'orchestre philharmonique de Strasbourg.
- (vii) Dans la **flûte** de cristal taillé, le champagne brut se balance encore.
- (viii) Un même champagne bu dans une coupe, une **flûte** ou un verre en plastique n'aura pas la même saveur.
- (ix) Les gens n'arrêtent pas de défiler pour boire une **flûte** de mousseux et témoigner leur soutien.
- (x) J'ouvre les yeux. Le jour baisse, la lumière est moins vive. « **Flûte**, c'est pas vrai, j'ai dormi tout ce temps ! »

L'analyse de ce mini-corpus nous permet de faire les observations suivantes.

- Les exemples (iii) et (iv) peuvent être utilisés pour illustrer notre acception FLÛTE I, qui nous semble bien être la lexie de base du vocable FLÛTE.
- Les exemples (ii) et (v) sont de bonnes illustrations de notre acception FLÛTE II.
- Les exemples (vii) et (viii) sont de bonnes illustrations de notre acception FLÛTE III.
- L'exemple (i) contient une occurrence d'une acception liée par métonymie à FLÛTE I : elle dénote l'activité qui consiste à jouer régulièrement de la FLÛTE I. Il s'agit d'une acception que nous avons omise. Nous renumérotions donc notre FLÛTE I en FLÛTE I.a et ajoutons une nouvelle lexie FLÛTE I.b [*Claire a commencé la flûte à 7 ans au conservatoire de Nancy.*]. Le recours à une numérotation littérale (plutôt qu'aux chiffres romains) pour distinguer les deux acceptions est justifié par le fait qu'il s'agit d'une métonymie systématique pour les noms d'instruments de musique (*Ces parents encouragent leur adolescent à continuer le piano; À 50 ans, Daniel a arrêté le hautbois pour se consacrer à la direction d'orchestre; etc.*) – et pas seulement pour les instruments de musique (*Arrêter la cigarette est difficile : le plus simple est de ne jamais commencer*).
- L'exemple (vi) contient deux occurrences d'une acception liée par métonymie à FLÛTE I : elles dénotent une personne qui joue de la flûte, au sens I, dans un ensemble instrumental. Il s'agit aussi d'une acception que nous avons

omise. Nous ajoutons une nouvelle lexie FLÛTE I.c [*Sandrine est flûte solo à l'orchestre de Metz.*]. Ici encore, nous utilisons une numérotation littérale pour distinguer les deux acceptions, car il s'agit d'une métonymie assez productive pour les noms d'instruments de musique (*Il est premier violon dans notre orchestre; Trois jeunes tambours s'en revenant de guerre (...); etc.*).

- L'exemple (ix) contient lui aussi une occurrence d'une acception métonymique que nous avons omise, liée celle-ci à notre FLÛTE III : elle dénote le contenu d'une flûte, au sens III. Là encore, il s'agit d'une métonymie très productive. Nous renumérotions donc notre FLÛTE III en FLÛTE III.a et ajoutons une nouvelle acception FLÛTE III.b [*Je boirais volontiers une flûte de champagne.*].
- Dans l'exemple (x), apparaît une interjection FLÛTE! que nous considérons comme homonyme du vocable étudié. Nous créons donc un vocable homonyme du précédent, FLÛTE!², qui ne contient qu'une seule lexie. Cela nous conduit à renommer FLÛTE¹ notre vocable initial et à ajouter un exposant ¹ au nom de chacune de ses acceptions.

3.2.3 Troisième étape : révision de la description initiale

À partir des observations faites à l'Étape 2, nous sommes en mesure de réviser notre description initiale de la façon suivante :

Structure polysémique de FLÛTE ¹		
Acceptions	Carac. gram.	Exemples
FLÛTE ¹ I.a 'instrument de musique'	nom com., fém.	<i>Sophie joue de la flûte dans un ensemble de musique baroque.</i>
FLÛTE ¹ I.b 'pratique musicale' [Métonymie de FLÛTE ¹ I.a]	nom com., fém.	<i>Claire a commencé la flûte à 7 ans au conservatoire de Nancy.</i>
FLÛTE ¹ I.c 'instrumentiste' [Métonymie de FLÛTE ¹ I.a]	nom com., fém.	<i>Sandrine est flûte solo à l'orchestre de Metz.</i>
FLÛTE ¹ II 'pain' [Métaphore de FLÛTE ¹ I.a]	nom com., fém.	<i>– Passe à la boulangerie acheter une flûte et deux baguettes.</i>
FLÛTE ¹ III.a 'verre' [Métaphore de FLÛTE ¹ I.a]	nom com., fém.	<i>– Tu veux ton champagne dans une flûte ou une coupe?</i>
FLÛTE ¹ III.b 'quantité' [Métonymie de FLÛTE ¹ III.a]	nom com., fém.	<i>– Je boirais volontiers une flûte de champagne.</i>

Structure monosémique de FLÛTE ²		
Acception	Carac. gram.	Exemple
FLÛTE ² Manifestation de la contrariété	interjection	<i>Flûte, il pleut et je n'ai pas de parapluie!</i>

La structure du vocable FLÛTE¹ est un peu complexe et il est utile de la **visualiser graphiquement** sous forme d'un « arbre », qui en rend plus explicite l'organisation hiérarchique.



L'analyse de la polysémie d'un vocable est un processus itératif : l'étape de confrontation avec les données externes et celle de révision sont répétées jusqu'à ce que le résultat obtenu soit jugé satisfaisant dans notre contexte de travail⁹.

En plus du recours aux corpus, aux informateurs, etc., il est utile de confronter notre description – **une fois celle-ci achevée!** – à celles de dictionnaires de référence, à la recherche d'acceptions qui nous auraient échappé.

Il est impératif de repousser au maximum la consultation de descriptions « concurrentes », pour deux raisons. Premièrement, cela permet de ne pas se laisser influencer par les inévitables erreurs ou imperfections qui se trouvent dans tout article lexicographique. Ensuite, c'est la seule façon de développer nos propres compétences lexicographiques et d'acquérir ainsi une forme d'autonomie dans l'étude du lexique (POLGUÈRE 2004)¹⁰. Cette remarque est à rapprocher de l'avertissement méthodologique de la p. 3-9.

Notre analyse finale peut de plus être volontairement incomplète, par exemple parce que nous désirons laisser de côté certaines acceptions rarement employées ou obsolètes, terminologiques, etc.

Enfin, il faut garder à l'esprit qu'une analyse « finale » reste une analyse provisoire, ne serait-ce que parce que la langue est en constante évolution.

⁹ Les exigences de qualité des lexicographes professionnels, qui rédigent des articles lexicographiques, ne sont bien entendu pas les mêmes que celles que peuvent adopter des enseignants de langue dans un contexte d'enseignement du vocabulaire.

¹⁰ Alain POLGUÈRE (2004). « Savoir consulter un dictionnaire, c'est bien; savoir comment le construire, c'est mieux ». In : *Québec français* 134, p. 68-70.

3.3 Récapitulatif des principales notions

Notions	Illustrations
copolysémie	La lexie MONTAGNE I [<i>escalader une montagne</i>] est en relation de copolysémie avec la lexie MONTAGNE II [<i>une montagne de déchets</i>] : ce sont deux acceptions du vocable polysémique MONTAGNE.
numérotation lexicographique	La numérotation lexicographique permet de distinguer les noms des lexies formellement identiques ; par exemple : MONTAGNE I ~ MONTAGNE II.
spécialisation sémantique	La lexie MANGER I.1b [<i>Le loup l'a mangé.</i>] est liée à la lexie MANGER I.1a [<i>Igor a mangé une pomme de terre.</i>] par une relation de spécialisation sémantique.
extension sémantique	La lexie CRACHER I.2 [<i>Il crache du sang.</i>] est liée à la lexie CRACHER I.1a [<i>Il est interdit de cracher dans le métro.</i>] par une relation d'extension sémantique.
métonymie	La lexie COUDE II [<i>une veste usée aux coudes</i>] est liée à la lexie COUDE I [<i>mettre ses coudes sur la table</i>] par une relation de métonymie.
métaphore	La lexie FEUILLE II [<i>écrire sur une feuille blanche</i>] est liée à la lexie FEUILLE I [<i>les feuilles des arbres</i>] par une relation de métaphore.
causation	La lexie APPRENDRE I.1b [<i>Paolo apprend la nouvelle à Louise.</i>] est liée à la lexie APPRENDRE I.1a [<i>Louise apprend la nouvelle.</i>] par une relation de causation.
antithèse	La lexie DÉGUSTER II [<i>S'il entre sur le ring, il va déguster.</i>] est liée à la lexie DÉGUSTER I [<i>Il déguste son mille-feuille.</i>] par une relation d'antithèse.
lexie de base d'un vocable	La lexie de base L ₁ du vocable V est la lexie source d'un grand nombre de liens de copolysémie au sein du vocable V, de façon directe (L ₁ → L ₂ , L ₁ → L ₃ ...) ou indirecte (L ₁ → L ₂ → L ₃).
introspection	Le recours à l'introspection en linguistique consiste à faire appel à sa propre connaissance de la langue étudiée pour déterminer comment s'exprime dans cette langue un contenu donné.
données linguistiques externes	Les données linguistiques externes sont celles que l'on observe (dans les textes, les discussions, etc.), hors du recours à notre introspection.

informateur	Un informateur, pour une langue donnée, est un individu que l'on sollicite (i) afin qu'il produise pour nous des données linguistiques dans la langue en question et (ii) afin qu'il nous fasse part de son jugement quant à l'acceptabilité d'énoncés formulés dans cette langue.
corpus informatisé	Un corpus informatisé est une collection de textes stockés informatiquement que l'on consulte généralement au moyen de programmes informatiques permettant d'en extraire des données sur la langue.

3.4 Exercices

Exercice 1

Identifiez quels liens de copolysémie unissent les paires de lexies ci-dessous, en justifiant brièvement vos réponses.

- (a) L₁ : PORC I.1 [Ils élevaient une vache, pour son lait, et quelques porcs, pour leur viande.]
L₂ : PORC II [Il a loué son appartement à un porc qui n'a jamais utilisé la salle de bain et a laissé la cuisine dans un état de saleté inimaginable.]
- (b) L₁ : APPRENDRE I.1a [Louise a appris la nouvelle par hasard.]
L₂ : APPRENDRE I.2a [Quand on débute, il y a beaucoup de choses à apprendre d'un coup.]
- (c) L₁ : CHOCOLAT I [Les Suisses sont les plus gros consommateurs de chocolat au monde.]
L₂ : CHOCOLAT II [Lucie a englouti deux croissants et un grand bol de chocolat!]

Exercice 2

En utilisant le corpus de phrases ci-dessous¹¹, dégagez la polysémie du vocable SOURIS selon les étapes présentées dans la section 3.2.

- (i) Quels problèmes peut-on rencontrer lors de la configuration de la **souris** ?
- (ii) Comment puis-je me débarrasser des **souris** dans mon garage sans les tuer ?
- (iii) La roulette de ma **souris** ne fonctionne plus correctement sous Windows.
- (iv) La **souris** d'agneau avec os est vendue à 16 €/kg dans cette boucherie.
- (v) La chasse aux **souris** n'est pas facile, car l'animal est petit, rapide et intelligent.
- (vi) Découvrez nos réductions sur les **souris** sans fil !
- (vii) Il m'a donné une recette de **souris** de bœuf confite aux oignons.
- (viii) Faites roussir les **souris** de veau dans l'huile.
- (ix) Les serpents en captivité sont nourris de **souris** vivantes ou congelées.

¹¹ Ce corpus est constitué de phrases relevées sur le Web en août 2016 et simplifiées.

Mémo 4

Exemplifier les lexies

Ce mémo traite du choix d'exemples permettant d'illustrer le sens et la combinatoire des lexies à travers leur emploi dans les textes (écrits ou oraux). Il s'agit donc d'apprendre à exemplifier les lexies. Les exemples permettant d'effectuer cette tâche seront appelés dorénavant exemples lexicographiques.

Nous procédons en trois étapes : la section 4.1 traite de l'importance d'identifier de bons exemples lexicographiques dans l'activité d'étude et de description du lexique ; la section 4.2 caractérise les différents types d'exemples lexicographiques auxquels on peut avoir recours ; finalement, la section 4.3 propose des guides pour procéder à l'exemplification des lexies.

Un exemple lexicographique est un court énoncé (généralement, une phrase) utilisé dans un dictionnaire ou toute autre description du lexique pour illustrer le sens et la combinatoire d'une lexie.

4.1 Importance des exemples lexicographiques

Les lexicographes expérimentés reconnaissent tous l'importance des exemples lexicographiques et la phrase « Un dictionnaire sans exemples est un squelette », qui figurait en épigraphe dans les dictionnaires Larousse du début du XX^e siècle, est très régulièrement citée à ce propos.

Dans la vie courante, lorsque nous expliquons un mot à un enfant ou à un locuteur étranger, nous pouvons bien entendu improviser de notre mieux une définition lexicale¹. Nous avons cependant aussi fréquemment recours à des exemples, comme l'illustre le dialogue suivant entre un jeune enfant et sa mère.

- (1) – *Ça veut dire quoi velléité ?*
– *Quand on a des velléités de faire quelque chose, on voudrait bien le faire, mais on n'est pas prêt à y mettre l'énergie nécessaire. Par exemple, tu pourrais dire à propos de Thomas, qui est un peu paresseux : Mon copain Thomas a des velléités d'apprendre le piano.*

L'exemple lexicographique ne remplace pas la définition lexicale, mais il la complète. Il constitue, en quelque sorte, une preuve par la pratique de ce que le lexicographe décrit par ailleurs : variantes formelles de la lexie, comportement

¹ Voir Mémo 6 *Définir une lexie*.

syntactique, collocations... Ainsi, dans le dialogue (1), la mère utilise dans sa réponse à son enfant un exemple dans lequel le vocable VELLÉITÉ :

- i) est employé au pluriel, comme c'est très fréquemment le cas;
- ii) gouverne syntaxiquement un groupe prépositionnel en *de* qui exprime un de ses compléments – *velléité de qqn de (faire) qqch.*;
- iii) est utilisé avec le verbe support *avoir* [des velléités].

L'exemplification est omniprésente dans les dictionnaires de langue, ce qui témoigne de son importance en tant qu'outil de description lexicale. La Figure 4.1 ci-dessous illustre ce fait avec l'entrée du vocable VELLÉITÉ du *Trésor de la Langue Française informatisé* (TLFi 2002), où les exemples lexicographiques apparaissent surlignés².

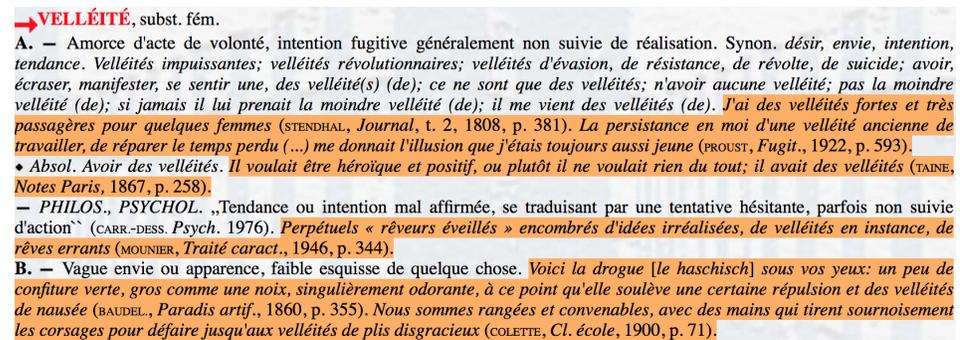


FIGURE 4.1 VELLÉITÉ (extrait) dans le *Trésor de la Langue Française informatisé*

De toutes les parties d'un article de dictionnaire, l'exemplification paraît la moins technique et la plus éloignée de toute approche théorique du lexique. Cependant, sélectionner de bons exemples pour une lexie donnée n'est pas une opération simple. Il faut, en particulier, être conscient des propriétés individuelles de la lexie en question, propriétés que les exemples devraient illustrer afin de compléter adéquatement le reste de la description lexicographique. Il est même justifié de considérer qu'une bonne série d'exemples peut, dans certains cas, se substituer au reste de la description. Ce point doit tout particulièrement être pris en considération dans le cadre d'exploitations pédagogiques de la lexicologie et de la lexicographie.

4.2 Types d'exemples lexicographiques

Nous examinons ici quatre types d'exemples lexicographiques : exemples authentiques, citations (qui sont un cas particulier d'exemples authentiques), exemples adaptés et exemples forgés. Comme on le voit, cette typologie repose non pas sur les caractéristiques linguistiques des exemples (structure syntaxique, contenu lexical, etc.), mais sur leur provenance.

² Nous avons omis les sections « **Prononc. et Orth.** », « **Étymol. et Hist.** », etc., qui forment la seconde partie de l'entrée.

Exemples authentiques. Les exemples authentiques sont extraits de textes écrits (œuvres littéraires, journaux, manuels, etc.) ou de textes oraux (émissions de radio, débats parlementaires, etc.). Ils doivent être privilégiés, dans la mesure où ils sont généralement plus « naturels » que des exemples construits par le lexicographe. La plus grande efficacité pédagogique des exemples authentiques, notamment, est un argument maintes fois avancé pour en promouvoir l'usage systématique. En théorie, un exemple authentique ne contient aucune modification, aucun ajustement par rapport à sa forme originelle dans le texte dont il est issu (voir plus bas, *Principe 6 : Ne pas altérer les exemples authentiques*, p. 4-10).

Lorsqu'ils travaillent avec des exemples authentiques, les lexicographes constituent généralement un corpus textuel de référence, qui leur sert de réservoir où pêcher leurs exemples. Ils peuvent aussi faire usage d'un ou plusieurs corpus déjà existants. Le dictionnaire de l'anglais *Collins COBUILD English Language Dictionary*³ est réputé pour avoir été un pionnier dans l'usage systématique d'exemples lexicographiques authentiques issus d'un corpus dédié à la recherche linguistique⁴ : le COBUILD Corpus⁵. La Figure 4.2 ci-dessous présente l'entrée DOODLE 'griffonnage' / 'griffonner' du *Collins COBUILD Dictionary*. Les exemples authentiques utilisés par les lexicographes y apparaissent en italique, après « EG »⁶.

doodle /duːdəl/, **doodles**, **doodling**, **doodled**. 1 N COUNT
 A doodle is a drawing or pattern that you make while you are thinking about something else or when you are bored. *EG He made a few doodles with a ballpoint on the back of the bill.*
 2 If you doodle, you make little drawings or patterns while you are thinking about something else, or when you are bored. *EG I used to doodle on my papers.*

FIGURE 4.2 DOODLE dans le *Collins COBUILD English Language Dictionary* (1987)

Comme on le voit, ces exemples authentiques n'ont rien d'« extraordinaire » sur le plan linguistique. Leur seule caractéristique est de ne pas présenter le caractère artificiel que pourraient avoir des exemples forgés par des lexicographes.

Un corpus lexicographique doit nécessairement réunir un ensemble de textes représentatifs de la langue que le lexicographe souhaite décrire ; par exemple :

- Pour développer un dictionnaire du français contemporain destiné aux enfants du primaire, le corpus idéal comprendrait des œuvres de littérature jeunesse, des manuels scolaires, des magazines pour enfants, etc., récemment parus.
- Pour rédiger le *Trésor de la Langue Française* (TLF) – dictionnaire qui se veut le miroir du lexique de la littérature française des XIX^e et XX^e siècles – un corpus

³ John SINCLAIR, éd. (1987). *Collins COBUILD English Language Dictionary*. London & Glasgow : Collins.

⁴ La première édition de ce dictionnaire date de 1987.

⁵ COBUILD = *Collins Birmingham University International Language Database*.

⁶ L'abréviation *e.g.*, du latin *exempli gratia*, est utilisée en anglais pour signifier 'par exemple'.

appelé Frantext a été spécialement constitué. Il comprend en très grande partie des œuvres littéraires et philosophiques d'auteurs français écrites pendant la période concernée.

Citations. Les citations sont un cas particulier d'exemples authentiques, puisqu'elles sont extraites d'œuvres d'auteurs connus. Les citations, le plus souvent littéraires, sont auréolées d'un certain prestige par ceux qui voient en elles des représentantes de la « bonne langue ». Leur utilisation est aussi motivée par l'idée que les auteurs connus sont, en quelque sorte, des utilisateurs modèles de la langue. De façon plus pragmatique, le fait que l'œuvre publiée soit passée à travers le filtre du processus d'édition littéraire est en partie un garant de la qualité lexicale, grammaticale et stylistique des exemples qui en sont extraits.

Les exemples de l'article du *Trésor de la Langue Française informatisé* présenté plus haut, Figure 4.1 (p. 4-2), sont des citations littéraires typiques.

Exemples adaptés. Les exemples adaptés sont extraits d'un texte, comme les exemples authentiques, mais sont retouchés par le lexicographe afin d'en maximiser la simplicité et la pertinence, ou parfois pour y corriger certaines erreurs. En ayant recours aux exemples adaptés, on cherche à cumuler les qualités des exemples authentiques et celles des exemples forgés, que nous introduisons maintenant.

Exemples forgés. Opposés aux exemples authentiques, les exemples forgés sont des énoncés entièrement construits par le lexicographe. L'utilisation d'exemples forgés est motivée par leur simplicité et leur pertinence : ils peuvent être des phrases courtes et simples, permettant de mettre en évidence exactement les caractéristiques linguistiques souhaitées de la lexie à exemplifier. Ainsi, le lexicographe peut construire un exemple où certains collocatifs de la lexie exemplifiée sont présents, où apparaît une illustration intéressante de son comportement syntaxique (un certain type de complément, une position syntaxique particulière), etc. Par ailleurs, la qualité de l'exemple forgé dépend directement de la compétence du lexicographe et non de la qualité d'un corpus de référence utilisé. En effet, les corpus – même les plus réputés – sont nécessairement incomplets et ne permettent de rendre compte que de la langue qu'ils contiennent.

Le Web semble un corpus immense, quasi illimité, mais ses faiblesses en tant que source de données linguistiques sont nombreuses et font qu'il doit être utilisé avec prudence, en prenant du recul vis-à-vis des données qu'on y trouve. Citons notamment les problèmes suivants :

- grande hétérogénéité des textes pour ce qui est de la qualité de la langue (orthographe, syntaxe, lexique, etc.);
- dans un très grand nombre de cas, manque d'information sur le profil linguistique de l'auteur de la page Web (locuteur natif ou non, particularités linguistiques individuelles, etc.);

- absence de structuration logique (par types de textes, de sujets, etc.) d'un corpus proprement gigantesque;
- caractère instable du corpus, qui se transforme en continu (apparition, modification, disparition de pages Web).

Forger des exemples permet donc de pallier les limitations des corpus et de proposer des exemplifications parfaitement adaptées aux besoins d'illustration lexicographiques. Il convient cependant de souligner les limitations des exemples construits par le lexicographe. S'il est toujours possible de forger **un** bon exemple (naturel, approprié, etc.), la nécessité de forger **des centaines**, pour ne pas dire **des milliers** d'exemples, à l'échelle de tout un dictionnaire mène, dans la pratique, à la production d'exemples qui semblent artificiels et peu naturels. C'est la raison pour laquelle les exemples forgés doivent être utilisés avec prudence et circonspection dans un projet lexicographique d'envergure.

4.3 Choisir de « bons » exemples lexicographiques

Nous proposons ici six principes à respecter pour choisir ou construire de « bons » exemples lexicographiques. Les deux premiers principes concernent la fonction même des exemples :

- 1) exemplifier les lexies et non pas les vocables;
- 2) illustrer un maximum de caractéristiques de la lexie décrite.

Les quatre principes suivants concernent la forme linguistique et le mode de présentation des exemples :

- 3) exemplifier de préférence au moyen de phrases;
- 4) ordonner logiquement les exemples;
- 5) référencer les exemples;
- 6) ne pas altérer les exemples authentiques.

Cette section est en partie inspirée de BENOIT, LUX-POGODALLA et POLGUÈRE (2011)⁷, un mémo rédigé pour les lexicographes du projet de construction du Réseau Lexical du Français (RL-fr)⁸.

Principe 1 : Exemplifier les lexies et non pas les vocables

Un exemple lexicographique doit illustrer une lexie donnée et, donc, un sens donné. Lorsque l'on exemplifie, il faut raisonner strictement au niveau de la lexie et non à celui du vocable, du « mot » (potentiellement polysémique). Pour

⁷ Jean-Luc BENOIT, Veronika LUX-POGODALLA et Alain POLGUÈRE (2011). *Mémo RLF Exemples lexicographiques*. Rapp. tech. Projet RELIEF/RLF, ATILF CNRS, 8 pages.

⁸ Veronika LUX-POGODALLA et Alain POLGUÈRE (2011). « Construction of a French Lexical Network : Methodological Issues ». In : *Proceedings of the First International Workshop on Lexical Resources, WoLeR 2011. An ESSLLI 2011 Workshop*. Ljubljana, p. 54-61.

cela, l'exemple doit être non ambigu en regard des autres acceptions potentielles du vocable ou, du moins, contenir suffisamment de matériau linguistique pour permettre de sélectionner une interprétation unique. Ainsi, la phrase :

∅ J'ai vu une **souris** sur la table.

n'est pas un bon exemple lexicographique – voir le symbole « ∅ » – car il n'est pas clair s'il s'agit d'exemplifier **SOURIS I**, qui désigne un animal, **SOURIS II**, qui désigne un petit équipement informatique, etc.⁹ Les phrases suivantes ne présentent pas cette ambiguïté et constituent de bons exemples pour, respectivement, **SOURIS I** et **SOURIS II** – symbole « ✓ » :

- ✓ Un jour une bestiole, une **souris** peut-être, rongea le centre de ce couvre-lit et y pratiqua un très gros trou vaguement circulaire.
BÂ Amadou Hampâté, *Amkoullel, l'enfant peul*, 1991, p. 153
- ✓ L'employé a cliqué avec la **souris**, puis consulté la fiche qui accompagnait la photo : Juliette n'était plus là, on l'avait transportée la veille à Colombo.
CARRÈRE Emmanuel, *D'autres vies que la mienne*, 2009, p. 54

Principe 2 : Illustrer un maximum de caractéristiques de la lexie décrite

Autant que possible, les exemples illustrent les caractéristiques de la lexie décrite sur différents plans. Nous montrons cela avec le cas de la lexie **HOLD-UP I** [*Un hold-up a eu lieu hier dans une bijouterie.*]¹⁰.

Propriétés flexionnelles. Lorsque la lexie possède des propriétés flexionnelles remarquables – par exemple, si elle est invariable –, il est important que celles-ci soient reflétées dans la série d'exemples, comme ci-dessous.

- ✓ Certaines employées de *Vog* (spécialistes en matière de confection) avaient indiqué que je portais, le soir de ce **hold-up**, un manteau gris, en laine.
GOLDMAN Pierre, *Souvenirs obscurs d'un juif polonais né en France*, 1975, p. 279
- ✓ Nous sommes pour l'insurrection populaire, évidemment, mais pour l'instant, nous n'envisageons pas d'utiliser les moyens de la délinquance tels que des **hold-up** pour atteindre nos buts politiques.
PERRUT Dominique, *Patria o muerte*, 2009, p. 210

⁹ Rappelons que l'étude de la polysémie du vocable **SOURIS** à fait l'objet d'un exercice dans le Mémo 3 *Dégager la structure d'un vocable* : Exercice 2, p. 3-15.

¹⁰ Il existe une acception métaphorique **HOLD-UP II** : *Créer le buzz, c'est vouloir faire un hold-up sur l'audience publique.*

Combinatoire syntaxique. Sur le plan syntaxique, les exemples doivent illustrer, notamment, les différents types de compléments contrôlés par la lexie exemplifiée, lorsque cela est pertinent. Ainsi, il est utile de montrer qu’il existe plusieurs façons d’exprimer la « cible » de l’attaque, dans le cas de HOLD-UPI [‘hold-up] commis par X **contre** Y’].

Note. La formule ‘hold-up] commis par X contre Y’ est une représentation de ce que l’on appelle la structure prédicative de la lexie HOLD-UPI. Il s’agit d’une notion essentielle en lexicologie et, plus généralement, en linguistique. Le Mémo 5 y est entièrement consacré.

- ✓ Non que cette affaire m’eût été indiquée par quelque familier des lieux, mais parce que j’avais, comme je l’ai justement déclaré aux policiers et magistrats, découvert personnellement la possibilité de commettre un **hold-up** contre ce magasin, ou plutôt ses bureaux, et qu’après m’être renseigné, j’avais très facilement appris le nom de son PDG.

GOLDMAN Pierre, *Souvenirs obscurs d’un juif polonais né en France*, 1975, p. 258

- ✓ L’affaire remonte au 28 mars 2015, quand les deux malfaiteurs, munis d’une arme à feu, ont effectué, vers 8h40, un **hold-up** sur l’agence bancaire précitée.

<http://aujourd'hui.ma/faits-divers/meknes-10-ans-de-prison-pour-les-braqueurs-dune-agence-bancaire>, consulté le 3 juin 2017

- ✓ À court d’argent, aussi bien pour vivre que pour imprimer des tracts, Negresco, Karayan et un autre membre du groupe décident d’organiser un **hold-up** à l’agence locale de l’International Westminster.

PERRUT Dominique, *Patria o muerte*, 2009, p. 160

Combinatoire lexicale. L’exemplification doit illustrer les collocatifs typiques de la lexie décrite, notamment ses intensificateurs – voir premier exemple ci-dessous – et ses verbes supports – exemples suivants.

- ✓ Il avait fréquenté des délinquants, il avait tout récemment participé à un **hold-up** sanglant, il avait de justesse réussi à échapper à la police.

WINCKLER Martin, *La maladie de Sachs*, 1998, p. 512

- ✓ Il ne pouvait s’agir non plus du 20 décembre : vers 20 heures, ce jour-là, je commettais un **hold-up**.

GOLDMAN Pierre, *Souvenirs obscurs d’un juif polonais né en France*, 1975, p. 230

- ✓ Il fit remarquer qu’un homme qui exécutait des **hold-up** sans disposer d’un véhicule était un homme audacieux et dangereux : un homme qui comptait sur son pistolet pour assurer sa fuite, sa retraite, un homme qui n’hésitait pas à ouvrir le feu.

GOLDMAN Pierre, *Souvenirs obscurs d’un juif polonais né en France*, 1975, p. 291

- ✓ Au début, quand on a goupillé notre coup avec Gilles et Dédé, j'étais tellement excité que j'ai eu envie de dire à tout le monde qu'on allait faire un **hold-up** et tout ça.
CAUVIN Patrick, *Monsieur Papa*, 1976, p. 54
- ✓ Pour accomplir leur hold-up, les vrais gangsters s'étaient déguisés en faux policiers.
GENETTE Gérard, *Bardadrac*, 2006, p. 273
- ✓ Il est soupçonné d'avoir participé à un **hold-up** le 24 mai à Palaiseau (attaque d'un fourgon blindé transportant deux milliards de centimes).
MAURIAC Claude, *Mauriac et fils*, 1986, p. 370

Principe 3 : Exemplifier de préférence au moyen de phrases

Autant que possible, l'exemple doit être une phrase complète, plutôt courte, comme c'est le cas pour les deux derniers exemples donnés plus haut. On évitera d'avoir recours à un exemple tel que :

- ∅ Lutter contre les rats, **souris** et autres rongeurs.
<http://www.cultura.com/lutter-contre-les-rats-souris-et-autres-rongeurs-9782840381129.html>, consulté le 2 juin 2017

Même s'il s'agit d'un exemple parfaitement grammatical et qui, par ailleurs, respecte parfaitement le Principe 1 ci-dessus, sa nature de syntagme verbal infinitif le rend plus difficile à interpréter une fois extrait de son contexte.

Exceptionnellement, l'exemple peut être un énoncé non phrastique, comme un syntagme nominal ou prépositionnel, ou une suite d'énoncés formant un très court texte. Des exemples non phrastiques peuvent être choisis lorsqu'ils permettent de très bonnes illustrations du sens ou du comportement syntaxique de la lexie, au sein d'énoncés particulièrement compacts. Tel est le cas du titre d'article de journal ci-dessous, qui est une excellente illustration de la structure de complémentation de DÉFAITE (sportive).

- ✓ Nouvelle **défaite** pour l'Espagne, face au Brésil
<http://sport.francetvinfo.fr/les-jeux-olympiques/rio-2016-basket-nouvelle-defaite-pour-l-espagne-face-au-bresil-350661>, consulté le 2 juin 2017

À l'opposé, un exemple long qui est une suite d'énoncés (donc, un court texte) peut être utilisé si le sens à illustrer est potentiellement difficile à mettre en évidence sans le recours à un contexte riche, comme dans le cas de l'acception métonymique AUTOROUTE II 'conduite sur une autoroute I' exemplifiée ci-dessous.

- ✓ Une pause-café et c'est le départ pour la tournée. Une vingtaine de minutes d'**autoroute** plus tard, Pierre livre son premier colis à 8h15.
<http://www.humanite.fr/node/361892>, consulté le 2 juin 2017

Principe 4 : Ordonner logiquement les exemples

Si l'on a recours à plusieurs exemples pour une même lexie, ceux-ci doivent être classés selon leur pertinence. Ainsi, un exemple qui illustre un emploi non marqué, comme pour **IMPAIR** ci-dessous :

- ✓ En 1922, Hardy et Littlewood ont montré, en admettant une hypothèse non établie, que tout nombre **impair** assez grand est la somme de trois nombres premiers.

COLLECTIF sous la dir. de R. Taton, *Histoire générale des sciences : t. 3 : La Science contemporaine, vol. 2 : Le XX^e siècle*, 1964, p. 15

doit apparaître avant un exemple qui illustre un emploi marginal ou quasi déviant :

- ✓ C'est vrai, 13 bis, est-ce un nombre pair ou un nombre **impair** ?

QUENEAU Raymond, *Le vol d'Icare*, 1968, p. 75

Principe 5 : Référencer les exemples

Les exemples authentiques, qu'ils soient ou non des citations, doivent provenir d'une source clairement identifiée et être référencés selon un patron bien défini.

Par exemple, on peut décider du patron suivant pour les citations extraites du corpus Frantext :

NOM DE FAMILLE DE L'AUTEUR Prénom, *Titre de l'ouvrage*, Date de publication, p. N^o de page

comme pour l'exemple ci-dessous :

- ✓ À midi, et le soir vers six heures, il s'élevait de là une sorte de **mugissement** plaintif : c'est la sirène, disait la mère, comme elle aurait dit l'heure.

SIZUN Marie, *Éclats d'enfance*, 2009, p. 25

Le patron suivant pourra être utilisé pour les exemples extraits du Web :

URL de la page Web, consulté le Date de consultation (Jour Mois Année)

comme illustré ci-dessous :

- ✓ La sirène des pompiers a fait entendre son **mugissement** assourdissant, ce qui provoque aussitôt la réponse de mes ânes dans un concert de braiments.

http://leblogdudocteurv.blogspot.fr/2008_09_01_archive.html, consulté le 1^{er} juin 2017

Principe 6 : Ne pas altérer les exemples authentiques

En règle générale, un exemple authentique ne doit jamais être modifié ni même corrigé, sinon il devient un exemple adapté (voir plus haut, p. 4-4).

Même si cette pratique n'est pas conseillée, il peut arriver que l'on veuille absolument introduire un exemple authentique, **en le présentant comme tel**, alors qu'il contient un élément invalidant, comme une erreur de français. Tel serait le cas de l'exemple ci-dessous :

- ⊘ Le prêt que nous leurs consentons à taux zéro est remboursable par **mensuali-tés**.

L'Est Républicain, 22 juin 1999

Il est alors impropre de simplement corriger l'erreur en question :

- ⊘ Le prêt que nous leur consentons à taux zéro est remboursable par **mensualités**.

L'Est Républicain, 22 juin 1999

Il faut citer le texte de façon exacte, avec son erreur, en faisant suivre cette dernière de la mention « [sic] ».

- ✓ Le prêt que nous leurs [sic] consentons à taux zéro est remboursable par **men-sualités**.

L'Est Républicain, 22 juin 1999

Spécificité des exploitations pédagogiques. Les recommandations ci-dessus à propos du traitement d'erreurs ne valent pas pour un travail lexicographique ciblant le grand public. Les exploitations pédagogiques des exemples, notamment, ont leurs propres contraintes. Il est ainsi impératif de ne pas confronter les élèves à des énoncés fautifs (même accompagnés d'un *sic* ou de commentaires) pour éviter toute trace mnésique d'erreurs linguistiques.

Confronté à une erreur linguistique dans un contexte d'exploitation pédagogique, il convient soit de ne pas utiliser l'exemple en question, soit d'opter pour la solution d'un exemple adapté.

Notons finalement qu'un exemple authentique, pour demeurer authentique, ne doit pas être tronqué (par exemple, s'il paraît trop long)¹¹ :

- ⊘ Le bâtiment (...) évoquait l'idée d'un bateau de plaisance (...) assurément capable de tenir la haute mer (...). Le **tableau** d'arrière ne portait ni nom ni trace

¹¹ De nombreux dictionnaires, dont le *Trésor de la Langue Française*, utilisent des citations tronquées. Cette pratique est admissible, mais les citations en question ne sont plus, strictement parlant, des exemples authentiques.

aucune de l'immatriculation nautique.

GRACQ Julien, *Le rivage des Syrtes*, 1951, p. 77

4.4 Exercice

Vous contribuez à une ressource lexicale destinée à des lycéens francophones (15–18 ans) et cherchez des exemples pour illustrer la lexie DÉFAITE ['défaite de X contre Y dans Z'].

1. Fabriquez trois « bons » exemples utilisables dans un article lexicographique à visée pédagogique décrivant la lexie DÉFAITE.
2. Parmi les énoncés suivants, sélectionnez ceux que vous considérez comme pouvant être de « bons » exemples authentiques pour l'article DÉFAITE. Vous pouvez éventuellement adapter certains exemples, en expliquant brièvement pourquoi vous effectuez ces modifications.

- (i) Ils avaient pour rameur un alcade des foires
Qui depuis quarante ans traînait son caleçon
De **défaites** payées en faciles victoires
Sur des nabots ventrus ou sur de blancs oisons.
DESNOS Robert, *Domaine public [Corps et Biens (1930)]*, 1953, p. 25
- (ii) Personne ne s'était demandé si les accords d'Évian étaient une victoire ou une **défaite**, c'est le soulagement et le commencement de l'oubli.
ERNAUX Annie, *Les Années*, 2008, p. 80
- (iii) Depuis des mois, ils essayaient **défaite** sur **défaite**, ils étaient sur le point de s'avouer vaincus, et voilà qu'Étienne trouvait la botte secrète qui allait changer le cours de la bataille.
CARRÈRE Emmanuel, *D'autres vies que la mienne*, 2009, p. 233
- (iv) Quant aux hommes qui entouraient le foyer, Robinson reconnut à la longue-vue des Indiens costinos de la redoutable peuplade des Araucaniens, habitants d'une partie du Chili moyen et méridional qui, après avoir tenu en échec les envahisseurs incas, avaient infligé de sanglantes **défaites** aux conquistadores espagnols.
TOURNIER Michel, *Vendredi ou les Limbes du Pacifique*, 1967, p. 75
- (v) ; le Sporting où je subis la **défaite** la plus humiliante de ma pourtant peu glorieuse carrière de tennisman ;
PONTALIS Jean-Bertrand, *L'enfant des limbes*, 1998, p. 80
- (vi) La Birmanie est en partie conquise et les Anglais viennent encore de subir une **défaite** en Cyrénaïque, le général Rommel a réussi à leur faire évacuer une ville importante.
BLOCHER-SAILLENS Madeleine, *Témoin des années noires : journal d'une femme pasteur, 1938–1945*, 1998, p. 120

- (vii) Elle donnait l'impression de s'être enfin résignée à toutes ses **défaites** mais sans être tout à fait parvenue à maîtriser sa vieille violence.
DURAS Marguerite, *Un barrage contre le Pacifique*, 1950, p. 348
- (viii) La bataille qui s'ensuit se solde par une **défaite** importante pour le camp français : la cavalerie lourde, rendue moins efficace par un terrain boueux et les retranchements anglais, est transpercée par les archers en majorité gallois, équipés de grands arcs à très longue portée.
https://fr.wikipedia.org/wiki/Bataille_d%27Azincourt, consulté le 3 octobre 2016
- (ix) Suite à l'humiliante **défaite** de Sedan et à l'amputation de l'Alsace-Lorraine en 1870, la population française éprouve un profond ressentiment.
<http://rabac.com/demo/ELLIT/ELHIST/3REP/3REP14.htm>, consulté le 3 octobre 2016
- (x) En cas de **défaite**, le champion déchu avait droit, à partir de 1956, à un match revanche, disputé l'année suivante.
http://www.echecspourtous.com/?page_id=4037, consulté le 3 octobre 2016
- (xi) Entre temps, les Samoa américaines subissent deux **défaites** avant la rencontre face aux Australiens, une défaite 13–0 contre les Fidji et une autre 8-0 face aux Samoa, soit plus de 21 buts avant la rencontre.
https://fr.wikipedia.org/wiki/Match_de_football_Australie_T1\textendash_Samoa_américaines, consulté le 3 octobre 2016

Mémo 5

Déterminer la structure prédicative d'une lexie

Ce mémo traite d'une propriété sémantique fondamentale de la grande majorité des lexies de toute langue, **qui conditionne directement leur comportement dans la phrase** : la prédicativité. Cette propriété est présentée en trois étapes:

1. une introduction générale à la prédicativité (section 5.1), qui utilise certains éléments de contenu de l'article ANCTIL et TREMBLAY (2013)¹, écrit pour les enseignants du primaire;
2. une présentation des trois principales classes de sens lexicaux du point de vue de la prédicativité (section 5.2) – cette section puise dans le chapitre *Sens linguistique* du manuel POLGUÈRE (2016)²;
3. quelques conseils sur la procédure à suivre pour identifier ce que nous appelons la structure prédicative d'une lexie (section 5.3) – par exemple, 'X donne Y à Z' pour DONNER *vs* 'X vend Y à Z pour [la somme] W' pour VENDRE.

5.1 Présentation de la prédicativité

De nombreuses unités lexicales sont difficiles à décrire sémantiquement et, *a fortiori* à définir, sans mentionner des participants d'une situation donnée qu'elles sous-tendent du fait de leur sens. Ce sont en quelque sorte les « acteurs » ou les « accessoires » intimement liés aux situations dénotées par ces lexies.

Par exemple, pour décrire sémantiquement le verbe DONNER [*Igor donne une rose à Lida.*], nous mentionnerons spontanément trois participants : quelqu'un qui donne, ce qui est donné et quelqu'un qui reçoit. Pour décrire le sens du verbe MANGER [*Igor mange un cornichon.*], nous mentionnerons deux participants : quel-

¹ Dominic ANCTIL et Ophélie TREMBLAY (2013). « La notion de prédicat sémantique : pour aller plus loin dans l'exploration du lexique ». In : *Vivre le primaire* 16.3, p. 9-11.

² Alain POLGUÈRE (2016). *Lexicologie et sémantique lexicale. Notions fondamentales*. 3^e édition. Collection « Paramètres ». Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

qu'un qui mange et ce qui est mangé. Pour le verbe DORMIR [*Igor dort profondément.*], nous mentionnerons un seul participant : quelqu'un qui dort.

La propriété sémantique que nous considérons ici pour chacune des trois lexies DONNER, MANGER et DORMIR est leur prédicativité. Il s'agit de la propriété fondamentale qu'ont la plupart des lexies de la langue de conditionner et contrôler, **du fait de leur sens**, l'expression d'autres sens auprès d'elles dans la structure syntaxique de la phrase.

Ce que nous pouvons formuler ainsi :

DONNER ⇒ ***Qqn donne qqch. à qqn***
 MANGER ⇒ ***Qqn mange qqch.***
 DORMIR ⇒ ***Qqn dort***

La prédicativité est une propriété éminemment linguistique, dans le sens où elle relève de la façon dont les langues « lexicalisent le réel ». Deux lexies qui dénotent la même situation – donc, qui renvoient à des situations identiques, notamment sur le plan des participants impliqués –, peuvent tout à fait manifester une prédicativité distincte. Par exemple, la lexie VENDRE contrôle l'expression de quatre éléments de contenu – ***Qqn vend qqch. à qqn pour une certaine somme d'argent*** –, alors que la lexie COÛTER, qui renvoie à la même situation de vente, n'en conditionne que trois – ***Qqch. coûte une certaine somme d'argent à qqn.***

La prédicativité concerne potentiellement les lexies de toutes les parties du discours, et pas uniquement les verbes. Ainsi, pour décrire sémantiquement l'adjectif PETIT [*Mon jardin est petit.*], nous devons tenir compte d'un participant : la chose qui est petite; pour décrire sémantiquement l'adjectif DIFFÉRENT [*Mon projet est différent du tien.*], nous devons tenir compte d'au moins deux participants, peut-être trois : les deux choses qui diffèrent et, vraisemblablement, l'aspect sur lequel elles diffèrent [*Ils sont différents quant à...*].

Soulignons que, dans un énoncé, tous les participants impliqués par la prédicativité des lexies ne doivent pas nécessairement être exprimés : la phrase (1b) est tout aussi grammaticale que la phrase (1a).

- (1) a. *Igor mange un cornichon.*
 b. *Igor mange.*

Certaines lexies, cependant, imposent que tous leurs participants apparaissent explicitement. Par exemple, la lexie REPROCHER exige l'expression dans la phrase, en tant que sujet et compléments, des trois participants impliqués par ce verbe :

- (2) *Le professeur reproche à Jules de bavarder en classe.*

On ne peut pas dire (3a) ou (3b) :

- (3) a. **Le professeur reproche à Jules.*
 b. **Le professeur reproche de bavarder en classe.*

Pertinence pédagogique. Pourquoi est-il important (et sans doute nécessaire) de se pencher sur les prédictivité des lexies? Du point de vue de la pédagogie, les raisons sont nombreuses. En voici deux, parmi les plus manifestes.

Tout d'abord, la prise en compte de la prédictivité permet de faire le lien entre la sémantique et la syntaxe, en « expliquant » le pourquoi de faits syntaxiques fondamentaux tels que les structures de complémentation contrôlées par chaque verbe, qui est le mode d'expression syntaxique de la prédictivité du verbe en question (transitif direct, indirect, etc.). Ou encore, c'est la prédictivité qui permet d'expliquer l'existence de certaines collocations. Par exemple, le verbe PRENDRE est un outil linguistique qui permet d'exprimer auprès du nom REPOS le participant qu'il implique :

- (4) a. *le repos de Jean*
b. *Jean prend du repos.*

D'autre part, l'analyse de la prédictivité d'une lexie permet d'explorer le lexique de façon structurée, par exemple, comme l'expliquent ANCTIL et TREMBLAY (2013), à partir de ENSEIGNER [*Qqn enseigne qqch. à qqn*] d'accéder aux lexies :

- ENSEIGNANT, ENSEIGNANTE, etc., qui désignent le 1^{er} participant impliqué par la prédictivité de ce verbe;
- MATIÈRE, DISCIPLINE, etc., qui désignent le 2^e participant;
- ÉLÈVE_(masc), ÉLÈVE_(fém), ÉCOLIER, ÉCOLIÈRE, etc, qui désignent le 3^e participant.

La notion de prédictivité, qui a été présentée ici de façon plutôt informelle, repose sur celle de prédicat sémantique, que nous allons maintenant définir, dans le cadre d'une classification sémantique des lexies selon leur prédictivité.

5.2 Classification des lexies selon leur prédictivité

5.2.1 Deux axes de classification

Axe 1 : sens liant *vs* non liant

Pour classer prédictivement les lexies, il faut d'abord distinguer deux types de sens lexicaux en fonction de **la façon dont ils se combinent** avec d'autres sens : les sens liants *vs* les sens non liants (POLGUÈRE 2016, p.162).

1) Les sens liants sont des sens qui, du fait de leur structure interne et du comportement en phrase des lexies qui les portent, sont faits pour se combiner avec d'autres sens dont ils appellent la présence auprès d'eux dans les messages linguistiques. **La majorité des sens lexicaux sont des sens liants** et toutes les lexies qui ont été utilisées dans les illustrations linguistiques de la section précédente (5.1) expriment des sens liants.

2) Les sens non liants possèdent la caractéristique inverse : ils semblent être des touts « fermés sur eux-mêmes ». Par exemple, les sens des lexies COLLINE et POISSON sont non liants.

Connexion entre prédictivité et sens liant. Les notions de prédictivité et de sens liant sont intimement liées, puisque la première se définit en fonction de la seconde : **une lexie prédictive est une lexie dont le sens est liant.**

Axe 2 : sens qui dénote un fait *vs* une entité

Un autre axe de classification des sens que nous allons utiliser relève de **la nature conceptuelle de ce que les sens en question permettent de désigner** : désignation d'un fait *vs* d'une entité.

1) Un fait – par exemple, une action (manger, marcher, interroger...), un événement (exploser, tomber, naître...), un état (aimer, avoir sommeil, être malade...), etc. – est quelque chose peut avoir lieu ou ne pas avoir lieu. Du point de vue linguistique, un sens lexical désignant un fait est naturellement compatible avec les flexions morphologiques qui sont typiquement appliquées aux verbes dans les langues : temps grammatical, aspect (par exemple, accompli *vs* non accompli, ponctuel *vs* non ponctuel), etc.

2) Une entité – par exemple, un être animé (un chat, une dentiste...), un objet (un caillou, une cafetière...), un lieu (un carrefour, un jardin public...), etc. – est quelque chose peut exister ou ne pas exister (mais non « avoir lieu »). Du point de vue linguistique, un sens lexical désignant une entité n'est pas naturellement compatible avec les significations grammaticales typiquement combinables avec les verbes comme le sont le temps grammatical ou l'aspect.

5.2.2 Prédicat, nom et quasi-prédicat sémantiques

Nous utilisons maintenant les deux axes de classification qui viennent d'être présentés pour introduire la classification des lexies selon leur prédictivité. Quatre classes sont logiquement possibles, mais seulement trois existent dans les langues, comme le résume le Tableau 5.1 ci-dessous.

	Sens liant	Sens non liant
Fait	prédicat	_____
Entité	quasi-prédicat	nom sémantique

TABLE 5.1 Classes sémantiques de lexies selon leur prédictivité

Des quatre possibilités logiques offertes par nos deux axes de classification, seule une semble irréalisable en langue : les sens non liants qui dénotent des

faits. Nous caractérisons brièvement ci-dessous les trois classes effectivement présentes dans toutes les langues du monde.

Prédicat sémantique. Un prédicat sémantique est un sens liant qui dénote des faits. En tant que sens liant, un prédicat sémantique implique un ou plusieurs participants sémantiques, sur le plan conceptuel. Les sens exprimant ces participants dans le message linguistique seront appelés les actants du prédicat sémantique.

Représentation de la structure prédicative. Nous pouvons représenter la structure prédicative d'un prédicat dans une expression linguistique où des variables (X, Y, \dots), dites variables actanciennes, désignent des « positions réservées » pour les actants : 'X mange Y', 'X marche', 'X donne Y à Z', 'X, amoureux de Y', 'arrivée de X à Y', etc.

La même stratégie peut être appliquée aux quasi-prédicats sémantiques, présentés plus bas.

Les verbes sont les prédicats sémantiques par excellence et sont tous des prédicats sémantiques. Les adjectifs, les adverbes, les prépositions/conjonctions pleines sont aussi tous des prédicats sémantiques. Il en va de même pour tous les noms dénotant des faits : '**décision** de X de faire Y', '**amitié** entre X et Y', etc. On voit donc que les prédicats sémantiques représentent une portion très importante des sens lexicaux.

Nom sémantique. Un nom sémantique est un sens non liant qui dénote des entités. Les noms sémantiques sont toujours des noms : noms communs – CAILLOU, ÉTOILE... –, noms propres – HOMÈRE, « GEORGES BRASSENS »... – ou des pronoms – MOI, TOI... Cependant, tous les noms ne sont pas des noms sémantiques : nous avons vu précédemment qu'ils peuvent être des prédicats sémantiques, ils peuvent aussi être des quasi-prédicats, cas que nous présentons maintenant.

Quasi-prédicat sémantique. Un quasi-prédicat sémantique est un sens qui dénote une entité, mais qui est liant. Les lexies quasi-prédicatives sont toutes nominales (puisqu'elles dénotent des entités, ce que seuls les noms peuvent faire) et sont très nombreuses dans les langues. Elle dénotent, par exemple :

- des objets fabriqués et/ou ayant une fonction particulière – '**chemise** que porte X', '**violon** avec lequel X joue Y'...
- des personnes en relation avec d'autres personnes – 'X, qui est **mère** de Y', 'X, qui est le **voisin** de Y'...
- des personnes qui font ou ont fait une action donnée – 'X, **meurtrier** de Y', 'X, **sauveur** de Y'...
- des parties de quelque chose – '**nez** de X', '**dessus** de X'...

Voyons maintenant comment identifier la prédicativité d'une lexie en déterminant à laquelle des trois classes qui viennent d'être présentées elle appartient et, le cas échéant, en précisant sa structure prédicative.

5.3 Structure prédicative mode d'emploi

Nous présentons maintenant, dans ses grandes lignes, la procédure à suivre pour déterminer la structure prédicative d'une lexie.

Courbe d'apprentissage. L'acquisition de l'analyse des structures prédicative est un processus complexe du fait de la grande variété sémantique des lexies de la langue et de la grande variété de moyens syntaxiques et morphologiques qu'elles mettent en œuvre pour exprimer les actants des lexies dans la phrase. Seules la pratique de l'analyse lexicale et la confrontation à un grand nombre de faits lexicaux permettent de progresser. Il ne faut pas craindre de relever le défi, en assumant son inexpérience initiale.

Deux étapes majeures structurent l'identification de la structure prédicative : 1) la formulation d'une hypothèse sur la structure fondée sur le niveau conceptuel (ce dont parle la langue) ; 2) la validation ou révision de l'hypothèse à partir de l'examen des faits linguistiques liés à la lexie analysée.

Étape 1 : Hypothèse conceptuelle

Confrontés à une lexie **donnée**³, nous pouvons considérer les faits ou entités qu'elle sert à désigner et faire l'hypothèse des participants **nécessaires** de la situation correspondante. Par exemple, à partir de la lexie VICTOIRE (dans une compétition), nous pensons à une situation de victoire et faisons l'hypothèse qu'elle implique les participants suivants **P₁**, **P₂** et **P₃** :

P₁ : la / les personne(s) qui remporte(nt) la victoire ;

P₂ : la / les personne(s) face à laquelle / auxquelles **P₁** remporte la victoire ;

P₃ : la situation de compétition (sportive, intellectuelle...) dans laquelle **P₁** et **P₂** s'opposent.

Mise en garde. Un raisonnement sur un plan purement conceptuel ne permet que de faire une hypothèse. Si l'on ignore les faits linguistiques (seconde étape, ci-dessous), il est toujours possible de remettre en question une analyse conceptuelle en arguant – sur la base de considérations philosophiques / morales / religieuses, en se référant à son vécu personnel, etc. – de la nécessité d'ajouter ou supprimer des participants dont on aurait fait l'hypothèse.

Insistons aussi sur le fait qu'il s'agit d'identifier des participants nécessaires, c'est-à-dire sans lesquels les faits ou entités en question ne sont plus exactement ceux désignés par la lexie analysée.

³ Il est en effet important de bien rester focalisé sur un sens bien spécifique et de ne pas glisser en cours de raisonnement vers une autre acception du vocable correspondant!

L'hypothèse découlant de notre analyse conceptuelle nous permet de postuler trois variables actanciennes pour VICTOIRE :

$P_1 \rightarrow X$;

$P_2 \rightarrow Y$;

$P_3 \rightarrow Z$.

En d'autres termes, nous postulons pour cette lexie (jusqu'à preuve du contraire) la structure actancielle 'victoire de X face à Y dans Z'.

Étape 2 : Confrontation aux faits linguistiques

À partir de notre hypothèse initiale, nous devons regarder si la lexie analysée fait appel à des moyens linguistiques particuliers « conçus » pour exprimer **en tant qu'actants** les participants de la situation dénotée. Deux types de phénomènes doivent être examinés : le comportement phraséologique de la lexie et les lexicalisations potentielles de ses actants.

A) Phraséologie contrôlée par la lexie. Il s'agit en tout premier lieu des compléments appelés par la lexie⁴, qui permettent l'expression de ses actants. Cela est tout particulièrement visible avec les verbes, qui sont « faits » pour gouverner des structures de complémentation riches – sujet, complément d'objet direct, complément d'objet indirect, etc. Cela vaut cependant aussi pour les noms, comme VICTOIRE, dont il a été question plus haut : *victoire du PSG_X face à Monaco_Y dans le match d'hier soir_Z*. Remarquons que les adjectifs ou les adverbes peuvent aussi contrôler des compléments :

- (5) a. 'X, proche de Y' → *proche de Nancy_Y*
 b. 'X, contrairement à Y' → *contrairement à nous_Y*

Nous avons examiné ici ce que l'on peut appeler la phraséologie syntaxique de la lexie. Mais l'expression syntaxique des actants se fait aussi à travers la phraséologie lexicale, c'est-à-dire à travers les collocations dont la lexie est la base. Ainsi, le verbe support⁵ *REMPORTER* prend *VICTOIRE* comme complément d'objet direct et le premier actant de cette lexie comme sujet syntaxique pour exprimer le sens 'victoire' de façon verbale, comme une sorte de verbe « *victorer* » :

- (6) *Le PSG_X remporte une victoire.*

La finalité des verbes supports – comme de bon nombre de collocatifs – est entre autres de permettre l'expression syntaxique des actants. La phraséologie lexicale et la phraséologie syntaxique (complémentation) sont au service de la sémantique : **ce sont des moyens d'expression des structures de sens.**

⁴ Nous incluons dans les compléments, au sens large, le sujet syntaxique des verbes.

⁵ La notion de verbe support a été introduite dans le Mémo 2 *Du « mot » à l'unité lexicale*, section 2.4.1.

B) Lexicalisation des actants. Si la lexie examinée est prédicative – donc, si elle appelle un ou plusieurs actants –, on peut s'attendre à ce que la langue mette à notre disposition des lexies spécifiquement destinées à désigner les actants en question. Tel est le cas par exemple de VICTOIRE, examinée plus haut, pour au moins deux de ses actants – cf. 'victoire de X contre Y dans Z' :

X: VICTORIEUX, VAINQUEUR_(Adj), VAINQUEUR_(N) ;

Y: DÉFAIT, VAINCU_(Adj), VAINCU_(N), VAINCUE_(N)⁶.

Ici se conclut la présentation de la prédicativité. Il s'agit d'un phénomène aux ramifications presque infinies dans le système lexical et grammatical de toute langue, puisqu'il est au centre du fonctionnement de ce que l'on appelle l'interface sémantique-syntaxe.

Le présent mémo n'a fait que présenter les fondements de la notion de prédicativité, dont la maîtrise par les enseignants doit s'acquérir de façon progressive à travers son exploitation pédagogique.

5.4 Récapitulatif des principales notions

Notions	Illustrations
prédicativité	Une lexie prédicative est une lexie dont le sens est liant ⇒ voir la notion de sens liant ci-dessous.
sens liant	Le sens de la lexie DONNER [<i>Louise donne un livre à Gabin.</i>] appelle naturellement trois autres éléments de sens : 1) la personne qui donne, 2) ce qui est donné et 3) la personne à qui on donne : le sens de DONNER est un sens liant car, du fait de sa structure interne et du comportement dans les phrases de la lexie qui l'exprime, il est fait pour se combiner avec d'autres sens.
sens non liant	Le sens de COLLINE [<i>Des collines boisées entourent la ville.</i>], à l'inverse, semble se suffire à lui-même : c'est un sens non liant.
actant sémantique variable actancielle structure prédicative	La lexie DONNER [<i>Luce donne un livre à Léo.</i>] a un sens liant et contrôle trois actants sémantiques qui peuvent être représentés par des variables actanciennes : 'X donne Y à Z'. Cette formule représente la structure prédicative de DONNER.
prédicat sémantique	La lexie AMITIÉ [<i>Une longue amitié lie les deux femmes.</i>] dénote un fait et contrôle deux actants sémantiques ('amitié entre X et Y') : ce nom est donc un prédicat sémantique.

⁶ « La fille du peuple qui se livre est une **vaincue** » – V. Hugo, *Les Misérables*.

nom sémantique	La lexie COLLINE [<i>Des collines boisées entourent la ville.</i>] a un sens non liant et dénote une entité : c'est un nom sémantique.
quasi-prédictat sémantique	La lexie VIOLON [<i>Paolo joue du violon dans un orchestre.</i>] dénote une entité et a un sens liant ('violon avec lequel X joue Y') : c'est un quasi-prédictat sémantique.

5.5 Exercices

Exercice 1

Déterminez la nature de prédicat sémantique, nom sémantique ou quasi-prédictat sémantique de la lexie MÉTÉORITE [*Une énorme météorite serait tombée près de Chinguetti en Mauritanie.*]. Si la lexie est identifiée comme prédicative, donnez sa structure prédicative.

Exercice 2

Même question avec la lexie ENQUÊTE [*L'enquête de Théodore Monod n'a pas pu prouver l'existence de la météorite de Chinguetti.*].

Exercice 3

Même question avec la lexie PONT I [*Les randonneurs traversent un pont de pierre.*]

Mémo 6

Définir une lexie

Ce mémo traite de la définition lexicale. Il est directement inspiré du Chapitre 8, intitulé *Analyse du sens*, du manuel POLGUÈRE (2016)¹, en particulier pour la section 6.2, et des articles MEL'ČUK et POLGUÈRE (2016)² et MEL'ČUK et POLGUÈRE (2018)³ – en particulier pour la section 6.3. Il emprunte aussi des idées au Chapitre 10 du guide pratique de lexicographie d'ATKINS et RUNDELL (2008)⁴.

Après avoir brièvement défini la notion de définition lexicale (6.1), le mémo présente une méthode pour définir les lexies conformément à un modèle connu et utilisé depuis longtemps : le modèle *par genre prochain et différences spécifiques*⁵ (6.2). Finalement, pour ne rien cacher des difficultés qui persistent cependant, ce mémo recense plusieurs types particuliers de lexies qui résistent à la définition par genre prochain et différences spécifiques, et propose, autant que possible, des solutions pour y faire face (6.3).

6.1 Qu'est-ce qu'une définition lexicale ?

Dans la vie courante, en tant que parents, enseignants ou juste locuteurs du français, nous sommes régulièrement amenés à « expliquer un mot », à un enfant, à un élève ou à un locuteur étranger, tel qu'illustré en (1a–d).

- (1) a. Question d'un enfant, locuteur natif du français, à l'un de ses parents.
– *Ça veut dire quoi velléité ?*

¹ Alain POLGUÈRE (2016). *Lexicologie et sémantique lexicale. Notions fondamentales*. 3^e édition. Collection « Paramètres ». Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

² Igor MEL'ČUK et Alain POLGUÈRE (2016). « La définition lexicographique selon la Lexicologie Explicative et Combinatoire ». In : *Cahiers de lexicologie* 109, p. 61-91.

³ Igor MEL'ČUK et Alain POLGUÈRE (2018). « Theory and Practice of Lexicographic Definition ». In : *Journal of Cognitive Science* 19.4, p. 417-470.

⁴ S. ATKINS et M. RUNDELL (2008). *The Oxford Guide to Practical Lexicography*. Oxford : Oxford University Press.

⁵ Ce modèle a été proposé par Aristote.

- b. Question d'un élève de primaire, locuteur natif du français, à son enseignant.
– *Dans un tremblement de terre, c'est quoi exactement la différence entre épicode et foyer?*
- c. Question d'un locuteur étranger.
– *Que signifie buissonnière?*
- d. Remarque d'un élève de primaire devant un énoncé de mathématique.
– *Je comprends pas ce que ça veut dire élève dans « Un fermier élève des poules et des lapins ».*

Remarque méthodologique. Avant de décrire à l'apprenant du français qui pose la question (1c) le sens de l'adjectif BUISSONNIER, on s'assurera que c'est bien ce dont il a besoin. Il est probable en effet que la lexie à expliquer soit la locution 「ÉCOLE BUISSONNIÈRE」, que l'apprenant n'a pas identifiée en tant que telle.

Définir le sens d'une lexie est une activité métalinguistique courante, dans laquelle nous relevons le défi « d'expliquer le sens d'un mot avec d'autres mots ». Au quotidien, nous improvisons de notre mieux une définition lexicale ou bien dirigeons les poseurs de questions vers un dictionnaire, car la *définition* est la rubrique emblématique de ce type d'ouvrage. En quelque sorte, les lexicographes sont des professionnels de la définition. Alors qu'ont-ils d'intéressant à nous apprendre sur ce sujet? Quelles connaissances pratiques et quelles méthodes peuvent-ils nous transmettre?

Bien entendu, la définition lexicale est une façon parmi d'autres d'expliquer le sens d'une lexie. Il est parfois possible, et plus simple, d'adopter d'autres techniques explicatives, notamment une des trois suivantes.

A) Monstration. On peut montrer, physiquement, un cas particulier de ce que la lexie permet de désigner :

(2) *Tu vois, ça, c'est un **ballon** / un **chien** / un **carré** / une **fermeture éclair**...*

Cette technique présente le grave inconvénient de n'être en aucune façon métalinguistique : on n'explicite pas un sens lexical en fonction du vocabulaire déjà maîtrisé par la personne qui nous interroge et l'on se contente de « parler des choses plutôt que des mots ». De ce point de vue, il s'agit d'une stratégie qui peut être efficace pour faire comprendre un mot, mais pas pour **enseigner** un mot. De plus, il est très difficile d'utiliser la monstration pour expliquer ce que désignent des lexies ayant un sens abstrait, telles que DÉBUT, RESSEMBLER, DOUTER, etc.⁶

B) Énumération d'hyponymes. On peut aussi donner une liste de lexies désignant des types particuliers (supposés connus) de ce que désigne la lexie dont on souhaite faire comprendre le sens – les hyponymes de la lexie :

⁶ On parviendra bien sûr à le faire dans certains cas; par exemple, pour expliquer ce que veut dire S'ÉTONNER, on pourra mimer une expression faciale d'étonnement.

(3) *Un **bijou**, c'est par exemple un **collier**, un **bracelet** ou des **boucles d'oreilles**.*

Outre le fait que, comme la monstration, cette approche s'appuie souvent sur une formulation de la réponse qui est plus conceptuelle que linguistique⁷, cette stratégie ne va fonctionner que pour des lexies (i) qui sont des noms et (ii) qui sont « classifiantes » – c'est-à-dire, ce que l'on appelle des génériques ou termes génériques – cf. section 6.2 plus bas.

Notons cependant que, dans le cas des génériques au sens très vague – INSTRUMENT, SENTIMENT, etc. –, l'énumération d'hyponymes peut être la seule stratégie viable, surtout avec de jeunes enfants.

C) Paraphrasage au moyen d'un synonyme (approximatif). On peut se contenter quelquefois de paraphraser⁸ la lexie à définir au moyen d'un synonyme (souvent approximatif) supposé connu de l'apprenant :

(4) *Dire que le chevalier était **brave**, c'est comme dire que le chevalier était **courageux**.*

Cette approche présente plusieurs inconvénients, notamment :

- elle n'aide à comprendre le sens de la lexie que si le synonyme existe, est bien maîtrisé par l'apprenant et n'est pas un synonyme trop approximatif;
- elle ne permet justement pas de mesurer les différences entre lexies sémantiquement proches → quelle est la différence de sens entre BRAVE_(Adj) et COURAGEUX?
- comme les deux autres stratégies (A et B), elle participe peu à la structuration du vocabulaire de l'apprenant sous forme de réseau lexical, car elle n'explicite pas les interconnexions lexicales fondées sur l'enchâssement de sens.

Sur ce dernier point, il faut insister sur le fait que seule la définition lexicale – telle que nous allons la présenter – relève d'une stratégie d'enseignement qui participe en profondeur au tissage du réseau lexical de la langue en explicitant les imbrications de sens et en entraînant l'apprenant à assimiler les lexies de façon relationnelle : le sens des lexies qu'il apprend se construit sur le matériau qu'est le sens des lexies qu'il connaît déjà.

Avant de travailler sur la pratique lexicographique liée à la définition lexicale, nous allons caractériser successivement les deux notions suivantes : 1) définir une lexie et 2) définition lexicale.

⁷ En (3), on mentionne les choses (*un bijou, c'est...*) plutôt que les mots (*Le mot bijou, désigne...*).

⁸ Nous revenons sur la notion de paraphrase dans la section suivante.

Définir une lexie. Définir une lexie est une activité intrinsèquement lexicographique, en ce sens qu'elle vise à associer à cette lexie une **représentation** de son sens. Cette activité se caractérise de la façon suivante.

Définir une lexie L consiste à construire un énoncé :

1. qui exprime le plus exactement possible le même sens que L = qui est une **paraphrase** de L;
2. qui est constitué de lexies sémantiquement « plus simples » que L = qui est une **analyse** du sens de L (→ décomposition du sens en sens constitutifs).

La paraphrase d'une lexie L est une expression qui exprime (à peu près) le même sens que L.

Définition lexicale. Maintenant que nous avons spécifié ce qu'il faut entendre par *définir une lexie*, nous pouvons identifier de façon très simple deux notions distinctes de définition lexicale.

La définition lexicale d'une lexie L est :

1. soit l'activité de définir L telle que décrite ci-dessus [*effectuer une définition*];
2. soit l'énoncé qui est le produit de cette activité et fonctionne comme une paraphrase de L [*lire une définition*].

Dans ce qui suit, nous ne précisons si nous parlons de définition_{activité} ou de définition_{énoncé} que lorsque le contexte ne permet pas de lever clairement l'ambiguïté.

6.2 Méthodologie de définition des lexies

6.2.1 Définition analytique

Nous privilégions la définition lexicale dite par genre prochain et différences spécifiques, qui est une paraphrase de la lexie définie constituée de deux composantes principales⁹ :

- une composante centrale, aussi appelée genre prochain ou sens générique, qui est une paraphrase minimale de la lexie définie;
- un ensemble de composantes périphériques, aussi appelées différences spécifiques, qui caractérisent le sens de la lexie définie par rapport à son genre prochain et par rapport au sens de toutes les autres lexies de la langue ayant le même genre prochain.

⁹ POLGUÈRE (2016, p. 218-219)

Puisque la définition par genre prochain et différences spécifiques d'une lexie est une analyse structurée du sens lexical, nous l'appelons dorénavant définition analytique.

Ainsi, la définition (5) est une définition analytique de la lexie LABEUR :

(5) LABEUR : *travail*_{genre prochain} *long et pénible*_{différences spécifiques}.

Par contraste, l'exemple (6) est une énumération de synonymes approximatifs plutôt qu'une véritable définition lexicale – cf. stratégie C) décrite plus haut, p. 6-3 :

(6) LABEUR : *travail, corvée, besogne*.

La définition analytique est largement utilisée dans la plupart des dictionnaires, mais pas toujours de façon systématique.

Importance pédagogique de la définition. En tant qu'enseignant, il est important non seulement de savoir faire usage des définitions lexicales proposées par les dictionnaires et autres ressources lexicales (au besoin, pour les améliorer ou les adapter), mais aussi et surtout de savoir en improviser « à la volée », pour répondre à des interrogations d'élèves, par exemple.

6.2.2 Étapes dans la construction d'une définition analytique type

La méthodologie de construction de définitions lexicales s'acquiert par la pratique, graduellement, sur la base de quelques grands principes méthodologiques. On trouve dans le Chapitre 8 de POLGUÈRE (2016, p. 221–227)¹⁰ une description de cinq principales étapes à respecter dans la construction d'une définition analytique, à partir du cas de la lexie DÉVISAGER.

Nous présumons dans ce qui suit la lecture de POLGUÈRE (2016, p. 221–227) et nous nous contentons d'énumérer les cinq étapes de construction de la définition en reproduisant les produits successifs de chaque étape dans la construction graduelle de la définition de DÉVISAGER, tels que présentés dans le texte de référence¹¹.

1) Identification de la nature prédicative de la lexie. La toute première étape – **qui est incontournable!** – consiste à déterminer si la lexie à décrire est un prédicat sémantique, un nom sémantique ou un quasi-prédicat, et à préciser, le

¹⁰ Alain POLGUÈRE (2016). *Lexicologie et sémantique lexicale. Notions fondamentales*. 3^e édition. Collection « Paramètres ». Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

¹¹ La construction de la définition analytique de DÉVISAGER se fait, dans POLGUÈRE (2016), à la fois dans le corps du Chapitre 8 sur l'« analyse du sens » (pp. 221–227) et dans l'Exercice 8.1 (p. 253), dont le corrigé est donné en fin d'ouvrage (pp. 356–357).

cas échéant, sa structure prédicative (cf. Mémo 5), qui est le « microénoncé » dont la définition sera la paraphrase ⇒

<i>X dévisage Y</i> : <Paraphrase>

2) Identification du genre prochain de la lexie. Nous cherchons maintenant le genre prochain de la lexie à définir, qui, comme nous l'avons dit plus haut (p. 6-4), est une paraphrase approximative minimale de cette lexie, plus précisément, de l'énoncé représentant sa structure prédicative ⇒

<i>X dévisage Y</i> : X regarde Y (...)

3) Caractérisation sémantique des actants potentiels. On caractérise ensuite de façon grossière les actants potentiels de la lexie, dans le cas présent, en associant une classe sémantique aux variables *X* et *Y*¹² ⇒

<i>X dévisage Y</i> : L'individu ou l'animal X regarde l'individu Y (...)

La classification sémantique des variables *X* et *Y* correspond à un premier niveau d'introduction des différences spécifiques dans la définition.

4) Identification des différences spécifiques proprement dites. On ajoute ensuite tous les éléments qui sont nécessaires pour rendre compte de la différence de sens entre la lexie à définir et son genre prochain, ici au nombre de trois ⇒

<i>X dévisage Y</i> : L'individu ou l'animal X regarde
<ul style="list-style-type: none"> • le visage de l'individu Y • très attentivement • de façon manifeste

Bien évidemment, ce qui est proposé ci-dessus est en quelque sorte une formulation « scientifique » (lexicologique) de la définition de DÉVISAGER. On ne peut faire l'économie de l'examen de la question de la didactisation des définitions pour le contexte scolaire. Cependant, la définition pédagogique, pour être bien conçue, doit trouver sa source dans la rigueur et la logique offertes par les principes fondamentaux de construction des définitions analytiques. Une fois ces principes bien intégrés, il devient possible de mener une réflexion sur les stratégies de didactisation des définitions.

L'Exercice 1 (p. 6-10) propose de mener une telle réflexion à partir de la définition que nous avons élaborée pour DÉVISAGER.

5) Validation de la définition. Une dernière étape dans la construction d'une bonne définition consiste à en tester la pertinence, en vérifiant notamment qu'elle

¹² Rappel : pour la justification des différents composants introduits dans la définition de DÉVISAGER, se reporter à POLGUÈRE (2016).

est bien substituable à la lexie définie dans les énoncés afin d'en obtenir des paraphrases.

- (7) a. *Lulu dévisage Yan.*
 b. *Lulu regarde le visage de Yan très attentivement et de façon manifeste.*

6.3 Lexies dont la définition pose problème

Le lexique contient un nombre significatif de lexies pour lesquelles la définition analytique est difficile, voire carrément impossible à appliquer. Nous les examinons maintenant, en nous appuyant très directement sur MEL'ČUK et POLGUÈRE (2016) et MEL'ČUK et POLGUÈRE (2018)¹³.

Dans ce qui suit, nous distinguons deux familles de lexies à problème du point de vue de la définition : celles nécessitant des définitions adaptées, qui ne sont pas strictement parlant des définitions analytiques (6.3.1) ; celles qui sont non définissables et exigent donc une caractérisation en matière de contenu autre que la définition lexicale (6.3.2).

6.3.1 Lexies exigeant des définitions adaptées

Dérivés purement structuraux

Par dérivation purement structurale, nous entendons le mécanisme morphologique qui permet d'associer à une lexie L_1 d'une partie du discours donnée une lexie L_2 d'une autre partie du discours **dont le sémantisme est issu à 100% de celui de L_1** . En théorie donc :

- la définition de L_2 contient exactement les mêmes composantes sémantiques que celle de L_1 ,
- mais L_2 n'est pas un synonyme de L_1 puisqu'elle n'appartient pas à la même partie du discours.

Les dérivés structuraux peuvent être de quatre parties du discours majeures :

- noms, par exemple TOMBER → CHUTE ;
- adjectifs, par exemple ÉCOLE → SCOLAIRE ;
- verbes, par exemple SYNTHÈSE → SYNTHÉTISER ;
- adverbes, par exemple SOLIDE → SOLIDEMENT.

La définition lexicale type d'un dérivé structural n'est pas **directement** analytique, puisqu'elle se fait par un renvoi à la lexie source de la dérivation ; ainsi, pour les lexies données en exemple ci-dessus :

¹³ Igor MEL'ČUK et Alain POLGUÈRE (2016). « La définition lexicographique selon la Lexicologie Explicative et Combinatoire ». In : *Cahiers de lexicologie* 109, p. 61-91 ; Igor MEL'ČUK et Alain POLGUÈRE (2018). « Theory and Practice of Lexicographic Definition ». In : *Journal of Cognitive Science* 19.4, p. 417-470.

<i>chute de X (sur Y)</i>	:	fait que X tombe (sur Y)
<i>X scolaire</i>	:	X relatif à l' école
<i>X synthétise Y</i>	:	X fait une synthèse de Y
<i>X solidement</i>	:	X de façon solide

Ces définitions peuvent dérouter voire, irriter la personne qui les reçoit en tant qu'explication du sens d'une lexie. La définition de SCOLAIRE ci-dessus pourrait être satisfaisante dans un contexte pédagogique, où l'on peut considérer que l'élève qui ne connaît pas le sens de cet adjectif connaît par contre très bien la source de la dérivation : le nom ÉCOLE. Cependant, la définition équivalente de ATMOSPHÉRIQUE pourrait s'avérer beaucoup plus problématique :

<i>X atmosphérique</i>	:	X relatif à l' atmosphère
------------------------	---	----------------------------------

L'Exercice 2, p. 6-11, propose de mener une réflexion à ce propos.

Lexies collocatives

Nous appelons lexies collocatives des lexies qui fonctionnent essentiellement comme collocatifs au sein de collocations (*cf.* Mémo 2, section 2.4.1, p. 2-5). Il s'agit par exemple de l'acceptation de PROFOND qui s'emploie comme collocatif intensificateur : *profond sommeil / désespoir*.

Comme PROFOND^('intense'), de nombreuses lexies collocatives sont problématiques du point de vue de leur définition parce qu'elles expriment un sens très vague qui donne l'apparence de se préciser uniquement à l'intérieur de la collocation, selon les éléments de sens apportés par la lexie qui est la base de la collocation. La définition des lexies collocatives sera donc peu informative et, dans bien des cas, ne constituera pas une **analyse** véritable de leur sens; par exemple, pour PROFOND^('intense') :

<i>X profond</i>	:	X intense
------------------	---	-----------

Dans bien des cas, la meilleure stratégie pour présenter pédagogiquement de telles lexies sera de procéder en deux étapes, que nous illustrons avec le cas de PROFOND^('intense').

- Partir d'une collocation type où apparaît le collocatif *profond* et proposer une paraphrase faisant usage d'un autre collocatif très transparent :

(8) *L'expression désespoir profond veut dire désespoir très grand.*

- Montrer la nature collocative de PROFOND^('intense') en donnant une palette représentative de lexies qui appellent ce collocatif au sein de collocations dont elles sont la base :

(9) *On emploie aussi profond dans ce sens avec d'autres mots, comme dans profond chagrin, profond respect, ou aussi profond sommeil.*

6.3.2 Lexies non définissables

Certaines lexies ne sont tout simplement pas définissables (c'est-à-dire, elles ne sont pas paraphrasables par un énoncé à valeur explicative). Il faut savoir les reconnaître immédiatement et adopter une autre stratégie que la définition lexicale pour rendre compte du contenu qu'elles véhiculent.

Lexies exprimant un sens grammatical

Certaines lexies servent à exprimer un sens grammatical et leur sémantisme ne se décrit qu'en référence au système grammatical de la langue, notamment :

- verbes auxiliaires AVOIR_(Aux) et ÊTRE_(Aux) utilisés pour construire les formes fléchies verbales composées du passé – *Elle a dormi, Elle est tombée*;
- auxiliaire ÊTRE_(Aux) utilisé pour construire le passif des verbes – *Les enfants adorent les crêpes ~ Les crêpes sont adorées par les enfants*;
- articles LE_(Art), UN_(Art) et 「DE LE」, qui expriment respectivement le défini, l'indéfini et le partitif – *manger la / une / de la tarte*.
- pronom SE des formes pronominales – cf. Mémo 2, section 2.6, p. 2-10.

Lexies à valeur purement structurale

Le français, comme toute langue, possède un ensemble de lexies dites structurales, qui sont employées non pour exprimer un contenu sémantique propre, mais pour répondre à des impératifs syntaxiques de la langue, pour « faire tenir » la structure syntaxique de la phrase ; citons notamment :

- pronoms personnels / relatifs : JE, TU, IL_(Pro. pers.), QUI_(Pro. rel.)...;
- pronoms impersonnels IL_(Pro. impers.) et ON – *Il pleut, On doit partir*;
- prépositions / conjonctions vides, qui servent à introduire le complément d'un verbe, d'un nom, etc. – *X s'approche de Y, X demande Y à Z, X pense que Y, extrémité de X..*

Lexies fossiles

Certaines lexies ayant existé dans un état antérieur de la langue sont toujours présentes dans la langue contemporaine, mais uniquement en tant que constituants lexicaux de locutions. Elles ne sont donc pas employées de façon autonome, avec un sens qui leur serait propre. Nous les appelons pour cette raison lexies fossiles. Bien évidemment, de telles lexies ne peuvent recevoir de définition lexicale.

MEL'ČUK et POLGUÈRE (2016, p. 86) cite les locutions suivantes construites à partir de lexies n'existant plus que sous une forme « fossilisée » en français contemporain.

- 「AU FUR ET À MESURE」 → **fossile** FUR ;
- 「À LA BONNE FRANQUETTE」 → **fossile** FRANQUETTE ;

- 「COURIR LE GUILLEDOU」 → **fossile** GUILLEDOU ;
- 「AU DIABLE VAUVERT」 → **fossile** VAUVERT.

Dans un contexte pédagogique, il est impératif :

- de ne pas se focaliser sur la lexie fossile,
- d'indiquer avant toute chose sa nature obsolète,
- de « remonter » au niveau de la locution dans laquelle la lexie fossile est enchâssée pour décrire le sens et le fonctionnement de cette dernière.

Éventuellement, une explication sur l'histoire du terme problématique pourra être faite, mais celle-ci présuppose que l'enseignant(e) soit bien documenté(e) à ce propos.

Primitifs sémantiques

Il existe dans toute langue un ensemble relativement petit de lexies dont le signifié est un primitif sémantique, c'est-à-dire un sens qui n'est pas analysable en termes de sens lexicaux plus simples – par exemple, NON [*C'est une candidature **non** admissible*], ET [*Cette prof enseigne le français **et** le latin*], etc.

Ces lexies étant sémantiquement non décomposables, elles sont impossibles à définir. Elles expriment toutes cependant des sens absolument élémentaires, qui s'acquièrent très tôt dans le processus de développement des habiletés langagières.

6.4 Récapitulatif des principales notions

Notions	Illustrations
définition lexicale	<i>Qui ne laisse pas passer la lumière</i> est la définition lexicale de l'adjectif OPAQUE. La définition lexicale de la lexie L est un énoncé qui exprime à peu près le même sens que L mais qui est formulé avec des unités lexicales sémantiquement plus simples que L.
définition lexicale analytique ou par genre prochain et différences spécifiques	<i>Siège pour une personne, sans dossier ni bras</i> est la définition analytique du nom TABOURET, où <i>siège</i> est le genre prochain de la définition et <i>pour une personne, sans dossier ni bras</i> est l'ensemble des différences spécifiques.

6.5 Exercices

Exercice 1

Reprendre la définition lexicologique proposée pour DÉVISAGER p. 6-6 et réfléchir à sa didactisation ; par exemple, selon les deux axes suivants :

- Comment peut-on « vulgariser » cette définition pour la rendre facilement compréhensible par les élèves du primaire ?
- Quelles activités peuvent être élaborées à partir de cette définition pour faire prendre conscience aux élèves de la présence des différentes composantes identifiées dans le sens de DÉVISAGER ?

Exercice 2

Quelle stratégie pédagogique adopter pour expliquer le sens d'un dérivé structural (cf. p. 6-7) sans se limiter à l'utilisation d'une définition du type de celle donnée pour ATMOSPHERIQUE p. 6-8 ?

Exercice 3

Devant un exercice de français lui demandant :

Dans le texte suivant, relevez tous les noms désignant des animaux.

un élève reste bloqué et dit :

– Je ne comprends pas le mot relevez.

Comment lui expliquer le sens de cette lexie ?

Exercice 4

Devant un exercice de français lui demandant :

En vous appuyant sur des passages précis du texte, montrez que Thésée admire son cousin.

un élève reste bloqué et dit :

– Je ne comprends pas en vous appuyant sur.

Quelle est la lexie qui pose problème à l'élève ? Comment lui expliquer le sens de celle-ci ?

Bibliographie

- ANCTIL, Dominic et Ophélie TREMBLAY (2013). « La notion de prédicat sémantique : pour aller plus loin dans l'exploration du lexique ». In : *Vivre le primaire* 16.3, p. 9-11.
- ATKINS, S. et M. RUNDELL (2008). *The Oxford Guide to Practical Lexicography*. Oxford : Oxford University Press.
- BENOIT, Jean-Luc, Veronika LUX-POGODALLA et Alain POLGUÈRE (2011). *Mémo RLF Exemples lexicographiques*. Rapp. tech. Projet RELIEF/RLF, ATILF CNRS, 8 pages.
- GAUDIN, François et Louis GUESPIN (2000). *Initiation à la lexicologie française. De la néologie aux dictionnaires*. Duculot. Collection « Champs linguistiques ». Bruxelles : Duculot.
- IMBS, Pierre et Bernard QUEMADA, éd. (1971–1994). *Trésor de la Langue Française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789–1960) (16 vol.)* Paris : Éditions du CNRS/Gallimard.
- LUX-POGODALLA, Veronika et Alain POLGUÈRE (2011). « Construction of a French Lexical Network : Methodological Issues ». In : *Proceedings of the First International Workshop on Lexical Resources, WoLeR 2011. An ESSLLI 2011 Workshop*. Ljubljana, p. 54-61.
- MEL'ČUK, I., A. CLAS et A. POLGUÈRE (1995). *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*. Paris/Louvain-la-Neuve : Duculot.
- MEL'ČUK, Igor et Alain POLGUÈRE (2016). « La définition lexicographique selon la Lexicologie Explicative et Combinatoire ». In : *Cahiers de lexicologie* 109, p. 61-91.
- MEL'ČUK, Igor et Alain POLGUÈRE (2018). « Theory and Practice of Lexicographic Definition ». In : *Journal of Cognitive Science* 19.4, p. 417-470.
- MEL'ČUK, Igor et Céline ROBITAILLE (1988). « Nutrition et lexicographie : le champ lexical 'nourriture' (huit vocables dans le *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain*) ». In : *Revue québécoise de linguistique* 17.2, p. 133-179. URL : <http://id.erudit.org/iderudit/602631ar>.
- POLGUÈRE, Alain (2004). « Savoir consulter un dictionnaire, c'est bien ; savoir comment le construire, c'est mieux ». In : *Québec français* 134, p. 68-70.
- POLGUÈRE, Alain (2011a). *Mémo RLF Étapes dans la rédaction d'une entrée de vocable*. Rapp. tech. Projet RELIEF/RLF, ATILF CNRS.
- POLGUÈRE, Alain (2011b). *Mémo RLF Traitement lexicographique des formes se V*. Rapp. tech. Nancy : Projet RELIEF/RLF, ATILF CNRS, 4 pages.

POLGUÈRE, Alain (2016). *Lexicologie et sémantique lexicale. Notions fondamentales*. 3^e édition. Collection « Paramètres ». Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

REY-DEBOVE, Josette et Alain REY, éd. (2017). *Petit Robert de la langue française*. Paris : Dictionnaires Le Robert.

SINCLAIR, John, éd. (1987). *Collins COBUILD English Language Dictionary*. London & Glasgow : Collins.

TLFi (2002). *TLFi : Trésor de la langue Française informatisé*, URL : <http://www.atilf.fr/tlfi>, ATILF – CNRS & Université de Lorraine.

Index des notions

Symboles

* [→ agrammaticalité] 2-2

A

acception 2-9
actant 5-5
activité métalinguistique 6-2
agrammaticalité 2-2
analyse (du sens) 6-4
antiphrase 3-8
article 6-9
aspect 5-4
auxiliaire 6-9

B

base (d'une collocation) 2-6, 6-8

C

causation 2-12, 3-7
citation 4-4
COBUILD 4-3
Collins COBUILD English Language Dictionary 4-3
collocatif (d'une base) 2-6, 4-7, 5-7, 6-8
collocation 2-6, 5-3, 6-8
 base d'une ~ 2-6
combinatoire
 ~ restreinte 1-1, 2-7
compétences lexicographiques 0-1, 3-13
complément 4-7, 5-7
 ~ d'objet direct 5-7
 ~ d'objet indirect 5-7
 ~ d'un nom 2-3, 4-2
 ~ d'un verbe 2-2, 2-6

~ d'une préposition 2-2, 2-3

composante d'une définition
 composante centrale 6-4
 composante périphérique 6-4
compositionnalité sémantique 2-4, 2-7
conjonction
 ~ vide 6-9
convention d'écriture 1-2, 2-1-2-4
copolysémie 3-2
corpus informatisé 3-10, 4-3
 COBUILD 4-3
 Frantext 4-4, 4-9
 Web en tant que ~ 4-4, 4-9

D

définir 6-4
définition lexicale 3-7, 4-1, 6-2, 6-4
 ~ analytique 6-5
 ~ par genre prochain et différences spécifiques 6-4
 composante d'une ~ 6-4
dérivation
 ~ polysémique 3-2, 3-5
 ~ purement structurale 6-7
didactisation 6-6, 6-10
différences spécifiques 6-4
données linguistiques externes 3-10

E

entité 5-4
entrée (d'un dictionnaire) 2-9, 3-2
exemple lexicographique 4-1
 ~ adapté 4-4
 ~ authentique 4-3

~ forgé 4-4
 citation 4-4
 exemplifier 4-1
 expression
 non libre 2-4
 extension sémantique 3-4

F

fait 5-4
 figure de style 3-7
 flexion 2-3, 2-10, 5-4
 fonction lexicale 2-7
 forme moyenne du passif 2-11
 forme pronominale 2-10, 6-9
 ~ non lexicalisée 2-10
 Frantext 4-4, 4-9

G

générique 2-3, 6-3
 genre prochain 6-4, 6-6

H

homonymie 2-9, 3-12
 hyponymie 6-2

I

informateur 3-10
 intensificateur 2-5, 4-7, 6-8
 interface
 ~ sémantique-syntaxe 5-8
 introspection 3-9
 invariabilité 4-6

L

langue 1-1
 lexème 2-4
 lexicalisation 2-3, 2-8, 2-10, 3-7, 5-8
 lexicographie 2-1, 2-4
 lexicologie 1-3, 2-1, 2-4
 Lexicologie Explicative et Combina-
 toire 2-7
 lexie 2-1, 2-4
 ~ collocative 6-8
 ~ de base (d'un vocable) 3-9
 ~ fossile 6-9
 ~ structurale 6-9

Lexisciences 0-1
 Locuteur 2-3
 locution 2-3, 2-4, 6-9
 ~ adjectivale 2-4
 ~ adverbiale 2-4
 ~ nominale 2-4
 ~ verbale 2-4, 2-8

M

marque d'usage 3-6
 métalangue 1-2
 activité métalinguistique 6-2
 métaphore 3-2, 3-6
 ~ à fondement métonymique 3-6
 métonymie 3-5
 monosémie 2-9
 monstration 6-2
 morphologie 5-4, 6-7
 mot [Terme proscrit] 2-1
 mot-forme 2-1

N

nom
 ~ sémantique 5-5
 numérotation lexicographique 2-9,
 3-3-3-6, 3-8, 3-10

P

paraphrase 6-3, 6-4, 6-7
 ~ minimale 6-4
 participant (d'une situation) 5-1
 partie du discours 2-4, 5-2, 6-7
 passif 2-11, 6-9
Petit Robert 3-2
 phrase 2-5, 2-6
 phrasème 2-5
 phraséologie 2-4, 5-7
 ~ lexicale 5-7
 ~ syntaxique 5-7
 polysémie 2-9, 3-1
 ~ régulière 3-2
 antiphrase 3-8
 causation 3-7
 dérivation polysémique 3-2

extension sémantique 3-4
 métaphore 3-6
 ~à fondement métonymique,
 3-6
 métonymie 3-5
 spécialisation sémantique 3-3
 prédicat sémantique 5-3
 prédicativité 5-2, 5-4
 préposition
 ~ vide 6-9
 primitif sémantique 6-10
 productivité (d'une règle) 3-5
 pronom 2-10, 6-9
 ~personnel 6-9
 ~relatif 6-9
 ~ impersonnel 6-9

Q

quasi-prédicat sémantique 5-5

R

règle linguistique 3-5
 réseau lexical 6-3
 Réseau Lexical du Français (RL-fr) 4-
 5
 RL-fr [→ Réseau Lexical du Français] 4-5

S

sémantique
 interface ~-syntaxe 5-8
 sens
 ~ figuré 3-6
 ~ générique 6-4
 ~ grammatical 6-9
 ~ liant 5-3
 ~ non liant 5-4
 ~ réciproque 2-11
 ~ réfléchi 2-10
 analyse du ~ 6-4
 séparation phraséologique 2-8

signe
 ~ linguistique 1-1, 2-1
 signifiant 1-1, 2-9
 signifié 1-1
 spécialisation sémantique 3-3
 structure actancielle 5-7
 structure prédicative 4-7, 5-5, 6-6
 sujet syntaxique 2-2, 2-6, 2-8, 5-7
 synecdoque 3-5
 synonymie 6-3, 6-7
 ~ à intersection 3-4
 ~ plus riche 3-3
 syntagme 2-3
 ~ lexicalisé 2-3
 ~ libre 2-3
 ~ phraséologique 2-6
 syntaxe
 interface sémantique-~ 5-8
 systémativité (d'une règle) 3-5

T

temps grammatical 5-4
Trésor de la Langue Française
 (TLF) 3-2, 4-3
 ~ informatisé (TLFi) 3-2, 4-2

U

unité lexicale [→ lexie] 2-1, 2-3, 2-4

V

variable (actancielle) 5-5, 5-7
 verbe 2-5
 ~ auxiliaire 6-9
 ~ pronominal 2-10, 2-11
 ~ support 2-6, 4-2, 4-7, 5-7
 vocable 2-9, 3-1
 voix grammaticale 2-10
 ~ passive 2-11, 6-9

W

Web 4-4, 4-9

Index des vocables

A

À 6-9
「À GORGE DÉPLOYÉE」 2-5
「À LA BONNE FRANQUETTE」 6-9
「À LA VOLÉE」 2-4
「À POINGS FERMÉS」 2-5
ABOIEMENT 3-6
ACHETER 2-10
ADJUGER [s'] 2-5
AMITIÉ 5-8
AMOUR 3-3
APERCEVOIR [s'] 2-13
APPRENDRE 3-7, 3-14, 3-15
APPUYER [s'] 6-11
「ARME BLANCHE」 3-4
Ang. ASK 2-6
ASSEOIR 2-12
ASSEOIR [s'] 2-12
ATMOSPHÉRIQUE 6-8, 6-11
「AU DIABLE VAUVERT」 6-10
「AU FUR ET À MESURE」 6-9
AUTOROUTE 4-8
「AUX ÉCLATS」 2-5
「AUX LARMES」 2-5
AVENTURER [s'] 2-10
AVOCAT¹ 2-9
AVOCAT² 2-9
AVOIR_(Aux) 6-9

B

BATTANT_(Adj) 2-5
BATTRE [SE] 3-4
BEAUCOUP 2-5
Ang. BEFORE 1-2
BRAVE_(Adj) 6-3

BRILLANT_(Adj) 3-7
Ang. BROKEN 2-6

C

CAILLOU 5-5
CANAPÉ 2-3
「CASSER LES PIEDS」 2-3
Ang. 「CATS AND DOGS」 2-6
CHANTER 2-2, 2-3
CHEMISE 5-5
CHOCOLAT 3-15
CHUTE 6-7
CINGLANT 2-5
COLLINE 5-4, 5-8, 5-9
POISSON 5-4
「COMME UN LOIR」 2-5
CONTRACTER 2-12
CONTRACTER [SE] 2-12
CONTRAIREMENT 5-7
COUDE 3-6, 3-14
COUP 3-4
COURAGEUX 6-3
「COURIR LE GUILLEDOU」 6-10
COUTEAU 3-3, 3-4
COÛTER 5-2
CRACHER 3-3, 3-4, 3-14
CUISANT 2-5

D

All. 「DAS PFERD VON HINTEN AUFZÄUMEN」 2-4
DE 2-3, 6-9
「DE LE」 6-9
DÉCROCHER 2-5
DÉFAIT 5-8

DÉFAITE 2-5, 2-6, 4-8, 4-11
 DÉGUSTER 3-8, 3-14
Ang. DELIVER 1-2
 DÉSIERER 3-4
 DESSUS_(N) 5-5
 DÉTESTER 2-13
 DÉVISAGER 6-5, 6-10
 DIFFÉRENT 5-2
 DILUVIEN 2-5
 DISCIPLINE 5-3
 DISCOURS 2-13
 DONNER 5-1, 5-8
Ang. DOODLE_(N/V) 4-3
 DORMIR 2-5, 2-13, 5-2

E

ÉCLATANT 2-5, 2-6
 ÉCOLE 6-7, 6-8
 「ÉCOLE BUISSONNIÈRE」 6-2
 ÉCOLIER 5-3
 ÉCOLIÈRE 5-3
 ÉCRASANT 2-5
 ÉLÈVE_(fém) 5-3
 ÉLÈVE_(masc) 5-3
 ENCAISSER 2-6
 ENGAGER [s'] 2-14
 ENQUÊTE 5-9
 ENSEIGNANT 5-3
 ENSEIGNANTE 5-3
 ENSEIGNER 2-14, 5-3
 ESSUYER 2-6
 ET 6-10
 ÉTOILE 5-5
 ÉTONNER 2-12
 ÉTONNER [s'] 2-12
 ÊTRE_(Aux) 6-9

F

FÂCHER [SE] 2-10
 「FAIRE [SE] UN SANG D'ENCRE」 2-11
 「FAIRE LA LUMIÈRE」 2-7
 「FAIRE LE PIED DE GRUE」 2-13
 「FEMME POLITIQUE」 2-7
 FERMER 2-8

「FERMER LES YEUX」 2-8
 FEUILLE 3-6, 3-14
 FLÛTE^{1,2} 3-8-3-13
 FORT_(Adj) 2-5
fossile FRANQUETTE 6-9
 FRUIT 2-3
 「FRUIT DE MER」 2-3
fossile FUR 6-9

G

GAINÉ 3-4
 「GEORGES BRASSENS」 5-5
Ang. GIVE_(V) 1-2
 GRIGNOTER 3-6
fossile GUILLEDOU 6-10

H

Ang. HAVE 2-6
Ang. HEAVY 2-6
 HOLD-UP 4-6
 HOMÈRE 5-5
 「HOMME POLITIQUE」 2-7
 HUÎTRE 2-3
 HUMILIANT 2-5

I

IGOR 1-1
 IL_(Pro. impers.) 6-9
 IL_(Pro. pers.) 6-9
 IMPAIR 4-9
 INFLIGER 2-6
Ang. INSPIRATIONAL 1-2
 INSTRUMENT 6-3

J

JE 6-9

L

LABEUR 6-5
 LANCER 3-4
Ang. LANGUAGE 2-6
 LAPIN 2-8
 LARGE_(Adj) 2-5
 LE_(Art) 6-9
 LOURD 2-5

M

Ang. MAKE_(V) 1-2
 MANGER_(V) 3-3, 3-14, 5-1, 5-2
 MATIÈRE 5-3
 MÉLANCOLIE 3-4
 MER 2-3
 MÈRE 5-5
 MÉTÉORITE 5-9
 MEURTRIER_(N) 5-5
 MOI 5-5
 MONTAGNE 3-1, 3-2, 3-14
 MOT 1-3, 2-1
 MOUTON 1-1, 1-2
 MUSARAIGNE 2-9

N

「NE PAS MÂCHER SES MOTS」 2-4
 NET_(Adj) 2-5
 NEZ 5-5
 NON 6-10

O

OBTENIR 2-5
 ŒIL 2-8
 ON 6-9
 OPAQUE 6-10
 OUVRIR [s'] 2-10

P

PASSER 2-14
 PETIT_(Adj) 5-2
 PLUIE 2-5
 POIGNARD 3-4
 POIGNET 3-6
 POIREAUTER 2-13
 「POISSON ROUGE」 2-7
 PONT 5-9
 PORC 3-15
 PORTER 3-4
 POSER 2-8
 「POSER UN LAPIN」 2-8
 PRENDRE 5-3
 PROCHE_(Adj) 5-7
 PROFOND 6-8
 PROFONDÉMENT 2-5

PRONONCER 2-13

「PUR JUS」 2-4

Q

QUE_(Conj) 6-9
 Ang. QUESTION_(N) 2-6
 QUI_(Pro. rel.) 6-9

R

Ang. RAIN_(N) 2-6
 Ang. RAIN_(V) 2-6
 RÉCOLTER 2-5
 REGARDER 1-1, 2-10
 REGARDER [SE] 2-10
 RELEVER 6-11
 REMPORTER 2-5, 5-7
 REPOS 5-3
 REPROCHER 5-2
 REQUIN 2-13
 RETENTISSANT 2-5
 RIRE 2-5

S

「SAUVER LES MEUBLES」 2-3
 SAUVEUR 5-5
 SAVON 2-14
 SCEAU 3-5
 SCOLAIRE 6-7
 SE 2-10
 SENTIMENT 6-3
 「SERRER LA MAIN」 2-7
 Ang. SHOWER_(N) 2-6
 SKIEUR 2-13
 SOLIDE 6-7
 SOLIDEMENT 6-7
 SOURIRE_(V) 2-10
 SOURIS 2-9, 3-15, 4-6
 SOUVENIR [SE] 2-11
 Ang. SPEECH 1-2
 SUBIR 2-6
 SUR 2-3
 「SUR SES DEUX OREILLES」 2-13
 SYNTHÈSE 6-7
 SYNTHÉTISER 6-7

T

TABOURET 6-10
 TÊTE 3-5
 TIRE-BOUCHON 2-3
 TIRER 3-4
 TOI 5-5
 TOIT 3-5
 TOMBER 6-7
 TRAIN 1-4
 TU 6-9

U

UN_(Art) 6-9

V

VAINCU_(N) 5-8

VAINCUE_(N) 5-8
 VAINCU_(Adj) 5-8
 VAINQUEUR_(Adj) 5-8
 VAINQUEUR_(N) 5-8
fossile VAUVERT 6-10
 VELLÉITÉ 4-1
 VÉLO 1-4
 VENDRE 5-1, 5-2
 「VER DE TERRE」 2-4
 VICTOIRE 2-5, 2-6, 5-6-5-8
 VICTORIEUX 5-8
 VIOLON 5-5, 5-9
 VOISIN_(N) 5-5

W

Ang. 「WITH FLYING COLORS」 2-4